Nations Unies S/PV.5629



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5629e séance

Mardi 13 février 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Burian	(Slovaquie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Jenie
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

07-23691 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de Cuba, de l'Égypte, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, du Sénégal, de la Turquie et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 12 février 2007 qui sera publiée sous la cote S/2007/83 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le mardi 13 février 2007 pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

Puisqu'il n'y pas d'objection il en est ainsi décidé.

J'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji, représentant du Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, une lettre en date du 12 février 2007, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne maintenant la parole.

M. de Soto (*parle en anglais*) : Lorsque le Quatuor s'est réuni récemment à Washington, il a souligné qu'il était indispensable de mettre un terme au conflit israélo-palestinien. La semaine dernière, une mesure très importante a été prise sur la voie de la stabilité et de l'unité des Palestiniens par le biais de l'accord conclu à La Mecque visant à constituer un gouvernement d'unité nationale. La semaine prochaine, le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert tiendront une réunion trilatérale avec la Secrétaire d'État des États-Unis Condoleeza Rice dans le cadre

des premiers débats israélo-palestiniennes tenus ces six dernières années sur l'horizon politique du processus de paix. Le Quatuor se réunira de nouveau le 21 février à Berlin.

Un Quatuor à nouveau actif, un monde arabe plus impliqué, un gouvernement d'unité nationale palestinien et le début d'un dialogue politique entre les parties, ces éléments ont, mis ensemble, le potentiel d'aider à ramener le calme et à galvaniser à nouveau les efforts en vue d'arriver à une solution à deux États. Cependant, comme en témoignent la violence et les tensions des dernières semaines, il faudra surmonter de nombreux dangers et défis à la stabilité et à la paix dans l'immédiat comme à plus long terme.

Je vais parler d'abord de l'accord relatif à la formation d'un gouvernement d'union nationale palestinien, négocié sous les auspices de Sa Majesté le Roi Abdullah d'Arabie saoudite, dont les initiatives en vue d'appuyer l'unité palestinienne, ainsi que celles de plusieurs autres dirigeants arabes, ont été largement reconnues, notamment par le Secrétaire général.

Le processus même de formation d'un nouveau gouvernement palestinien n'a pas encore commencé. À La Mecque, les parties se sont entendues sur certains noms pour les portefeuilles ministériels, y compris les importants Ministères des affaires étrangères et des finances, qui seront occupés par des indépendants bien connus de la communauté internationale, mais d'autres portefeuilles, y compris le poste clé de Ministre de l'intérieur, restent à pourvoir. L'accord inclut le texte de la lettre de nomination que le Président Abbas enverrait à Ismael Haniya, qui lancerait le processus de formation d'un gouvernement. Cette lettre lui demande « de respecter les accords signés par l'Organisation de libération de la Palestine ».

Le Conseil n'ignore pas que dans une lettre datée du 9 septembre 1993 et adressée au Premier Ministre israélien dans le cadre d'un échange de lettres convenu, le Président de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) déclarait que « l'OLP reconnaît le droit de l'État d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité. L'OLP accepte les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'OLP renonce à recourir au terrorisme et à tous autres actes de violence. »

La lettre de nomination appelle aussi le nouveau Premier Ministre à « respecter les résolutions ayant une légitimité internationale ». Les dites résolutions comprennent non seulement les résolutions 242 (1968) et 338 (1973)du Conseil de sécurité, mais aussi la résolution 1515 (2003), par laquelle le Conseil entérinait la Feuille de route. La lettre de nomination comporte également un engagement du Gouvernement à œuvrer à la réalisation des objectifs nationaux palestiniens « tels que ratifiés par les résolutions du Conseil national palestinien et les articles de la loi fondamentale, le Document national de réconciliation et les résolutions du Sommet arabe ». Comme le sait fort bien le Conseil, une résolution du Conseil national palestinien datée de novembre 1988 acceptait les résolutions 242 (1968) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et rejetait le terrorisme sous toutes ses formes. Le Conseil n'ignore pas non plus que l'initiative de paix arabe de 2002 figure parmi les résolutions du Sommet arabe.

Je cite ces références parce qu'elles démontrent le potentiel que possède l'accord de La Mecque. J'utilise le terme « potentiel » délibérément, car l'accord comporte d'autres aspects qui méritent examen, eux aussi, n'a pas encore été mis en application et n'a pas fait l'objet d'un débat approfondi entre les partenaires du Quatuor. Comme ceux-ci l'ont indiqué dans une déclaration datée du 9 février, les dirigeants du Quatuor espèrent que cet accord permettra de rétablir le calme souhaité. Ils attendent la formation du nouveau gouvernement palestinien et ont réaffirmé leur appui à un gouvernement acquis à la non-violence, à la reconnaissance d'Israël et au respect des accords et obligations précédents, y compris la Feuille de route.

Le Quatuor se réunira à Berlin le 21 février pour examiner à fond ces faits nouveaux. La réunion de Berlin se tiendra deux jours à peine après la réunion trilatérale convoquée le 19 février à Jérusalem par la Secrétaire d'État américaine, Mme Rice, initiative dont le Quatuor a débattu et qu'il a accueillie favorablement lors de sa réunion du 2 février à Washington. Des consultations intensives continuent entre de hauts responsables américains, israéliens, palestiniens et régionaux en prévision de cette réunion et les envoyés du Quatuor se réuniront vendredi à Jérusalem. L'objectif de cette réunion trilatérale, comme l'a déclaré Mme Rice à Louxor, est de « conférer sur les questions plus larges qui se profilent à l'horizon, pour que nous puissions travailler sur la Feuille de route et essayer d'en accélérer la mise en œuvre et de progresser vers la création d'un État palestinien ». Cela permettrait de définir plus clairement la destination de la Feuille de route : un accord pour un statut permanent qui règlerait toutes les questions restées en suspens,

y compris, bien entendu, les frontières, les réfugiés, Jérusalem, les colonies de peuplement et la sécurité.

Les partenaires du Quatuor ont la ferme intention de donner activement suite à cette réunion trilatérale et à toutes celles qui suivront, ainsi qu'à la poursuite des efforts déployés bilatéralement entre Israël et les Palestiniens. Ils comptent rester en contact étroit les uns avec les autres, ainsi qu'avec les partenaires régionaux, afin d'inciter les parties à s'orienter vers des négociations constructives.

Même si nous avons des raisons de paraître plus optimistes aujourd'hui que lors de séances précédentes, personne ne devrait sous-estimer l'énormité des tâches auxquelles sera confronté tout nouveau gouvernement palestinien, ni les nombreuses difficultés qui font obstacle à des discussions fructueuses entre Israël et les Palestiniens.

Le premier défi à relever est de mettre un terme à des violences de diverses sortes. Cette année seulement, 137 Palestiniens, dont 13 enfants, ont été tués par d'autres Palestiniens au cours d'affrontements internes et 445 autres ont été blessés. Par comparaison, il y a eu 146 morts en 2006 et 11 en 2005. Avant que l'Égypte ne négocie un cessez-le-feu avant les réunions de La Mecque, les violences entre factions ont dépassé les limites fixées antérieurement à Gaza, avec des attaques contre les immeubles de la présidence et le convoi présidentiel, l'Université islamique, et les camps d'entraînement de forces rivales. Les deux parties ont utilisé des grenades à tube, des mitrailleuses et autres armes lourdes. Les écoles, les magasins et les entreprises ont dû fermer et les opérations humanitaires des Nations Unies ont été suspendues. La violence a prélevé un terrible tribut en vies humaines, fortement dégradé les niveaux de vie, déchiré le tissu social et sévèrement atteint l'équilibre psychique.

Il est tout aussi important de réduire la violence entre Israéliens et Palestiniens, qui a été particulièrement troublante ces dernières semaines. À Eilat, un attentat-suicide a causé la mort de trois Israéliens, atrocité condamnée dans le monde entier. Au moins 36 roquettes ont été tirées de Gaza depuis le 25 janvier. Israël a fait preuve d'une retenue qui lui fait honneur face à ces attaques injustifiées depuis Gaza. Cependant, en Cisjordanie, le nombre de campagnes de perquisitions et de détentions par les Forces de défense israéliennes (FDI) a augmenté de 58 % depuis le début de 2007 et les affrontements, armés ou non, entre les FDI et les Palestiniens ont augmenté de 88 %. Lorsqu'elles effectuent des opérations avec perquisitions et détentions, les FDI devraient adhérer strictement à toutes les obligations juridiques internationales, y compris celles qui concernent les droits de l'homme. Dix-neuf Palestiniens, y compris cinq enfants, ont été tués par les FDI cette année, et 72 ont été blessés.

Nous sommes d'autre part profondément préoccupés par les tensions continues créées par les travaux de construction entrepris par Israël d'une nouvelle passerelle pour réparer un pont endommagé qui dessert la Porte Mughrabi du Haram al-Charif – ou le Mont du Temple – dans la vieille ville de Jérusalem, et par les fouilles archéologiques qui les accompagnent. Israël indique qu'il ne procède à ces travaux que pour des raisons de sécurité et d'amélioration de l'accès, mais les réactions ont été très vives dans de nombreuses régions des mondes arabe et musulman. Le Ministre israélien de la défense a également indiqué que la poursuite des travaux posait un risque en matière de sécurité. Cette prévision semble avoir été confirmée en fin de semaine dernière, lorsque des affrontements ont éclaté entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes sur le site et dans d'autres points de Jérusalem. Bien que le Cabinet ait approuvé dimanche la poursuite des travaux, le maire de Jérusalem a suspendu les travaux mais non les fouilles, en attendant un nouveau découpage de la zone qui impliquerait une consultation du public.

Un deuxième ensemble de difficultés, noté également par le Quatuor le 2 février, est lié à la protection et au renforcement des capacités des institutions de gouvernance palestinienne, aussi bien qu'au développement de l'économie palestinienne. L'économie ne peut être développée sans que les deux parties prennent des mesures importantes pour appliquer tous les aspects de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Bien qu'il y ait eu des améliorations cette année, l'application de l'Accord reste très irrégulière. Entre le 1er janvier et 10 février 2007, l'exportation de marchandises par le point de passage de Karni, qui est le principal point d'entrée et de sortie des marchandises de Gaza, a atteint environ 46 camions par jour, ce qui représente une multiplication par quatre du nombre de camions d'exportations par rapport à novembre 2006 mais ne constitue encore que 11 % de l'objectif fixé par l'Accord.

D'autres aspects de l'Accord sont au point mort. Les conséquences d'une si faible réalisation des objectifs de l'Accord se font sentir : les usines ferment,

les agriculteurs n'investissent pas dans les cultures d'exportation et le marché du travail s'est contracté. Aujourd'hui, 80 % des résidents de Gaza dépendent, au moins dans une certaine mesure, de l'aide alimentaire. Parallèlement, les fermetures en Cisjordanie sont maintenant au nombre de 529, une augmentation de 25 % par rapport à l'année dernière, en dépit des engagements pris pendant la réunion entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas en décembre. Tant que les déplacements et le passage resteront aussi limités, les échanges commerciaux continueront de diminuer et la dépendance vis-à-vis de l'aide continuera d'augmenter.

Les institutions palestiniennes – y compris les écoles, les hôpitaux et les ministères – ont déjà subi de lourds dommages au cours des 12 derniers mois. Une grève prolongée provoquée par le non-paiement des salaires a également eu des conséquences négatives. Le système de gestion financière de l'Autorité palestinienne s'est dégradé et cela a pour conséquence d'affaiblir la transparence des informations sur les opérations budgétaires. Le secteur de la sécurité demeure pléthorique, divisé en factions, de formation inégale et placé sous un commandement à plusieurs têtes. La crise budgétaire de l'Autorité palestinienne est grave. Tout nouveau gouvernement sera confronté à un déficit budgétaire d'environ 30 % du produit national brut, à moins qu'il ne soit remédié à la position budgétaire, actuellement intolérable – ce qui requerrait de réduire la facture salariale, d'améliorer la perception des impôts et des factures des services publics et de restructurer les transferts sociaux. Israël doit également transférer régulièrement les recettes fiscales et douanières qu'il collecte au nom de l'Autorité palestinienne. Actuellement, les dépenses publiques de l'Autorité palestinienne sont réglées principalement par des financements externes, et les revenus totaux représentent moins de deux tiers des coûts récurrents.

Pendant l'année écoulée, le programme du Gouvernement actuel de l'Autorité palestinienne a entravé la capacité des donateurs d'aider au règlement de ces problèmes. Les interventions ont été principalement faites par le biais de mécanismes parallèles, qui ont progressivement sapé les institutions mêmes qui devaient servir de fondements au futur État palestinien. Pour faciliter le relèvement de ces institutions, la reprise d'une aide directe et l'adoption de démarches plus globales sont nécessaires en matière tant de développement que de réforme institutionnelle. Nous espérons que le programme du nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne facilitera un retour à cette approche.

Un troisième ensemble de difficultés est lié à l'absence continue de toute action israélienne positive pour supprimer les colonies avancées et les activités continues d'implantation de colonies et pour arrêter la construction de la barrière sur le territoire palestinien occupé en Cisjordanie, malgré les dispositions de la quatrième Convention de Genève et l'opinion consultative de la Cour internationale de Justice. Il est essentiel que des mesures soient prises pour veiller à ce que les faits créés sur le terrain ne préjugent pas des questions liées au statut définitif.

Au Liban, trois personnes au moins ont été tuées aujourd'hui et un grand nombre d'autres blessées dans un double attentat à l'explosif contre des bus, qui a eu lieu près de la ville en majorité chrétienne de Bikfaya, au nord-est de Beyrouth. Ces attentats se produisent à un moment de vive tension politique au Liban. Le pays est toujours dans l'impasse politique, les parties ne changeant pas de position. La Ligue des États arabes poursuit ses efforts de médiation. Le Représentant des Nations Unies, Geir Pedersen, qui a été nommé récemment à la fonction de Coordonnateur spécial pour le Liban, continue d'agir en liaison étroite avec toutes les parties pour promouvoir le dialogue et le consensus sur les différentes questions débattues.

Le calme général qui prévalait au Sud-Liban depuis la cessation des hostilités en août dernier a été rompu temporairement le 7 février. Ce jour-là, M. Guéhenno a présenté un exposé au Conseil sur un incident, incident sur lequel la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a eu par la suite l'occasion d'enquêter de manière plus approfondie. Les FDI avaient signalé à la FINUL qu'elles avaient l'intention de franchir la barrière technique israélienne pour enlever un certain nombre de mines qu'elles affirmaient avoir identifié au nord de la barrière mais en territoire israélien. Tout en reconnaissant les préoccupations israéliennes en matière de sécurité, la FINUL a demandé instamment aux FDI de suspendre leur action et de régler la question en faisant part de leurs préoccupations par le biais des organes de liaison de la FINUL et d'une réunion tripartite d'urgence, afin d'éviter une aggravation des tensions le long de la Ligne bleue. Le commandant de la FINUL, M. Pedersen et moi-même sommes restés en contact étroit avec les parties pour les exhorter à la retenue et leur demander de régler cette question par des moyens pacifiques.

Malgré les appels lancés par la FINUL, les FDI ont mené l'opération plus tard dans la soirée. L'armée libanaise a ouvert le feu avec des armes légères après que les FDI ont ouvert une brèche dans la barrière technique, mais alors qu'elles étaient toujours du côté israélien de la Ligne bleue. Les Forces armées libanaises ont intensifié le tir, en utilisant à la fois des fusils et des mitrailleuses contre le bulldozer des FDI qui, à ce moment là, avait franchi la barrière. Les FDI ont répondu en tirant au moins un missile. Aucune victime n'a été signalée. Par la suite, le bulldozer et l'excavateur des FDI ont creusé la terre pour nettoyer la zone de mines et ont violé la Ligne bleue ce faisant. L'incident s'est déroulé là même où, deux jours plus tôt les FDI avaient tiré sur quatre engins explosifs improvisés et les avaient détruits du côté libanais de la Ligne bleue.

Les tirs des Forces armées libanaises constituent une violation de la résolution 1701 (2006) et une violation de l'accord sur la cessation des hostilités. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les Forces de défense israéliennes ont également violé cette résolution lorsqu'elles ont traversé la Ligne bleue. Cet échange de tirs a mis en danger la vie des soldats de la FINUL qui patrouillent dans cette zone.

Ces incidents illustrent l'instabilité continue de la situation au Sud-Liban et la nécessité concomitante pour toutes les parties de respecter intégralement la résolution 1701 (2006) et de continuer de faire preuve de retenue à tous moments. À cet égard, il est de la plus haute importance de répondre aux préoccupations exprimées par le biais du mécanisme tripartite que préside la FINUL, qui a effectivement permis de trouver des solutions lorsque les parties choisissent d'y souscrire.

Le 6 février, l'ONU a signé un accord avec la République libanaise sur la création d'un tribunal spécial pour le Liban. Cet accord avait été auparavant signé à Beyrouth et cette signature était conforme au mandat confié par le Conseil au Secrétaire général pour que, de concert avec le Gouvernement libanais et dans le respect de la Constitution libanaise, il finalise les dernières phases de l'accord. L'ONU continue d'espérer que les institutions libanaises pourront s'acquitter de leurs tâches et remplir leur responsabilité dans l'optique de la mise en place du tribunal.

Maintenant que des initiatives sont en cours sur le volet israélo-palestinien, nous avons l'occasion d'encourager une dynamique dans laquelle des faits nouveaux positifs peuvent se renforcer mutuellement. Ce doit être désormais notre objectif.

L'accord de la Mecque signale le rejet de la part des Palestiniens de la violence interne pour régler leurs différends. Il marque de la part du monde arabe un engagement renouvelé en faveur de l'unité palestinienne et de la modération. Et nous espérons que ceci aboutira à la formation d'un gouvernement que les donateurs seront en mesure d'aider pour trois raisons. Premièrement, ce n'est que si les forces de sécurité travaillent de concert au lieu de s'affronter dans les rues que l'on pourra vraiment régler la question de la violence terrible qui règne sur le territoire palestinien occupé et réformer durablement le secteur de la sécurité. C'est aussi vital pour Israël que pour les Palestiniens. Deuxièmement, tout nouveau retard dans l'aide accordée aux institutions palestiniennes et à la reprise économique pourrait avoir des conséquences dévastatrices à long terme. Et, troisièmement, si les négociations avec Israël restent la chasse gardée de l'Organisation de libération de la Palestine et du Président Abbas, les institutions de l'Autorité palestinienne ont également la responsabilité de veiller au respect des obligations palestiniennes dans le cadre des accords actuels.

C'est pourquoi nous suivons de près l'évolution de la situation pour voir la façon dont l'Accord de La Mecque sera prochainement mis en œuvre et quelles mesures les parties prendront pour soutenir la nouvelle dynamique. Des mesures de la part d'Israël pour régler la question ancienne des détenus, et de la part des Palestiniens pour assurer la libération du soldat israélien retenu en otage à Gaza seront essentielles à la réalisation de progrès durables.

Nous attendons également avec intérêt la réunion trilatérale prévue pour la semaine prochaine. Il ne faut pas placer des espoirs démesurés dans cette réunion, mais nous espérons qu'elle marquera le début d'un dialogue réel qui mènera à des négociations sur l'objectif final visé par les peuples israélien et palestinien et fraiera la voie à sa réalisation. Il est certain que tous les membres du Quatuor sont déterminés à œuvrer de concert à l'appui d'un tel effort.

Notre objectif est clair : la fin de l'occupation qui a commencé en 1967 et la création d'un État palestinien viable, démocratique et indépendant vivant en paix avec Israël. Il ne faut pas oublier l'objectif d'ensemble d'une paix globale entre Israël et tous ses voisins arabes. Nous devons agir tout à la fois avec

souplesse et fermeté avec toutes les parties pour veiller à ce qu'elles s'engagent résolument sur cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est longue sont priées de bien vouloir en distribuer le texte par écrit et d'en présenter une version abrégée dans leur intervention.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé cette séance importante et opportune dans le but d'examiner la situation au Moyen-Orient, qui continue d'être une question prioritaire pour le Conseil de sécurité. Je voudrais remercier M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de sa présence parmi nous et de l'exposé qu'il a fait au Conseil au nom du Secrétaire général. Je voudrais également souscrire à la déclaration qui sera prononcée plus tard au nom du Groupe arabe.

Les territoires palestiniens ont été récemment le théâtre d'une escalade de la violence bien différente provoquée par les autorités israéliennes. Les événements ont pris une tournure plus grave qui menace la paix et la sécurité dans la région. Les autorités israéliennes ont violé le caractère sacré de la mosquée d'Al-Aqsa à Jérusalem-Est, en autorisant la démolition et les fouilles de la route historique menant à la Porte des Maghrébins de Haram al-Charif dans la vieille ville de Jérusalem, qui est l'une des portes principales adjacentes au mur occidental (Mur des lamentations) de ce lieu saint. Ces fouilles, indépendamment du prétexte peu crédible invoqué par le Gouvernement israélien, illustrent le même type d'action perpétré par Israël, puissance occupante, en vue de modifier le statut juridique de Jérusalem occupée, sa composition démographique et ses sites historiques et religieux.

Ces actions et ces mesures sont illégales et injustifiées, ce que le Conseil de sécurité a souvent souligné par le passé, par exemple dans sa résolution 465 (1980), et l'Assemblée générale également. En outre, mettre en danger les lieux saints islamiques constitue une grave escalade qui aura des répercussions défavorables dans la région et dans l'ensemble du monde islamique.

Je voudrais savoir si ces politiques provocatrices sont compatibles avec la recherche de la paix. Des tentatives unilatérales d'imposer un fait accompli pourraient-elles être considérées comme des contributions positives aux négociations, si nous supposons qu'il existe un véritable désir de paix?

Nous avons souligné plus tôt l'importance d'établir un gouvernement d'unité nationale en Palestine et de mettre fin à la crise actuelle. Il est encourageant de constater que le dialogue entre le Hamas et le Fatah à La Mecque a été fructueux grâce aux efforts positifs du Royaume d'Arabie saoudite. Il a résulté de ce dialogue qu'Ismail Haniyeh, le Premier Ministre palestinien en exercice, s'est vu confier la présidence d'un gouvernement d'unité nationale. Non seulement cette mesure évitera le massacre des Palestiniens mais elle est également considérée comme indispensable à la reprise du processus de paix.

Nous aimerions saisir cette occasion de dire notre espoir que la mise en place d'un gouvernement d'union nationale en Palestine resserrera les rangs et rapprochera les positions de nos frères palestiniens, de façon à remplir les espoirs du peuple palestinien et à préserver l'unité nationale. Nous espérons que les efforts sincères déployés pour constituer le gouvernement se poursuivront. Cette étape, qui marquerait le début d'un nouveau chapitre, aurait des retombées positives à la fois pour les Palestiniens et pour le Gouvernement israélien.

Une situation dans laquelle l'Autorité palestinienne serait capable de mener à bien les tâches administratives vitales d'un gouvernement, notamment assurer la sécurité et fournir des services de base à ses citoyens, servirait les intérêts de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les parties intéressées d'appuyer l'Autorité palestinienne, et nous appelons une fois encore le Gouvernement israélien à lever le siège imposé au peuple palestinien, qui souffre d'une grave situation humanitaire à nulle autre pareille dans le monde.

Depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), le calme prévaut le long de la frontière entre le Liban et Israël, mis à part des incursions d'avions à réaction israéliens dans l'espace aérien libanais et les récents échanges de tirs lorsqu'un bulldozer israélien a franchi la frontière prétendument pour enlever des engins explosifs le long des fils de fer barbelés qui séparent

les deux pays. Dans une situation explosive comme celle qui prévaut le long de la frontière entre Israël et le Liban, les deux parties doivent se conformer strictement aux dispositions présidant à la cessation des hostilités, qui sont toujours en vigueur, car une simple violation de ces dispositions pourrait constituer un revers majeur et mettre la stabilité en péril. C'est pourquoi nous appelons le Conseil de sécurité à examiner sérieusement les violations de la frontière libanaise et de l'espace aérien libanais, commises par Israël. Le Conseil de sécurité a omis de condamner ces actes, ce qui est vraiment regrettable.

Le Quatuor se réunira dans quelques jours à Berlin. Nous aimerions réaffirmer une fois encore notre espoir que le Quatuor imprimera un élan qui fera sortir le Moyen-Orient de l'impasse dans laquelle il est enfermé. Nous appuyons le rôle important du Quatuor, qui, à notre avis, est unique en son genre.

Le Conseil de sécurité doit se concentrer plus intensément sur la situation au Moyen-Orient, dans le but de redynamiser le processus de paix. Nous espérons que le Conseil jouera un rôle actif et énergique qui permettra de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne et du conflit israélo-arabe. C'est exactement la ligne de conduite que le Conseil adopte, lorsque des conflits font rage dans d'autres parties du monde. La solution globale et durable doit relever de la légalité internationale et être conforme aux accords conclus précédemment, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au mandat du processus de paix et à la feuille de route.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons également de la décision du Fatah et du Hamas de constituer un gouvernement d'unité nationale en Palestine. L'accord de la Mecque doit son importance au fait qu'il prouve manifestement que les Palestiniens sont à la fois capables et disposés à régler leurs divergences internes. Les dirigeants palestiniens ont également démontré qu'ils étaient déterminés à constituer un front uni et pacifique dans le but de mettre très rapidement fin à l'occupation illégale de leur pays, tâche qui demeure essentielle pour la paix et le développement dans toute la région du Moyen-Orient.

En outre, tant le Fatah que le Hamas ont fait d'importantes concessions, qui, nous l'espérons, sont suffisantes pour mettre fin au siège international imposé au peuple palestinien. C'est pourquoi il ne faut pas gâcher l'occasion offerte par l'accord de La Mecque, et il faut ouvrir sans attendre des négociations directes sur les questions afférentes au statut final. Nous espérons qu'un nouveau dialogue sera suivi de l'élaboration de mesures visant à renforcer la confiance, telles que l'élargissement du cessez-le-feu à la Cisjordanie et la libération des prisonniers des deux camps.

Nous exhortons la communauté internationale à assouplir le blocus financier imposé à l'Autorité palestinienne. En particulier, nous demandons instamment à Israël de débloquer toutes les recettes fiscales palestiniennes. Les taxes qu'Israël refuse de verser reviennent au peuple palestinien; elles ne constituent pas une aide au développement et ne relèvent pas du domaine de la générosité. Ces fonds sont impérieusement nécessaires pour atténuer les difficultés socioéconomiques, notamment celles des institutions palestiniennes en déliquescence.

La vision d'un règlement prévoyant deux États, telle qu'elle est consacrée par la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, et le principe de la terre contre la paix doivent constituer le fondement de tout règlement permanent du conflit qui sévit au Moyen-Orient. Nous espérons que la prochaine réunion trilatérale entre Israël, la Palestine et les États-Unis, qui sera suivie d'une réunion du Quatuor, permettra de redynamiser le processus de paix et débouchera finalement sur la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, cet État et Israël vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sûres.

S'agissant de la situation sur le terrain, l'Afrique du Sud réaffirme qu'Israël doit s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale, telle que l'implantation de colonies de peuplement et la construction du mur de séparation, qui prédéterminerait les négociations sur le statut final. L'implantation de nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie est contraire au droit international.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par les travaux d'excavation entrepris par Israël sous le complexe sacré de la mosquée d'Al-Aqsa et par la démolition de la route historique reliant Bab Al-Maghariba et le complexe. Les travaux d'excavation sapent les fondations de la mosquée au risque de

provoquer son effondrement; or, la mosquée est située dans une zone considérée par l'UNESCO comme un site du patrimoine mondial.

La Mission palestinienne a appelé l'attention du Conseil sur cette question dans une lettre datée du 6 février 2007. La lettre affirme notamment :

> « Qui plus est, les autorités d'occupation israéliennes continuent à creuser sous la mosquée d'Al-Aqsa, minant ses fondations au risque de provoquer son effondrement.
>
> Des informations préoccupantes nous sont également parvenues selon lesquelles Israël, puissance occupante, prévoirait de construire un site touristique sous le complexe d'Al-Aqsa, suscitant des craintes supplémentaires concernant l'enceinte sacrée. Qui plus est, les autorités d'occupation israéliennes ont interdit aux Palestiniens âgés de moins de 45 ans de pénétrer dans l'enceinte de la mosquée d'Al-Aqsa, contrevenant gravement à leur droit fondamental d'accéder à leurs lieux de culte et en violation flagrante de l'obligation qu'a Israël, en tant que puissance occupante, d'assurer et de protéger ce droit. »

Le 7 février 2007, la Mission israélienne a répondu comme suit :

> « L'Autorité israélienne des antiquités a entamé des fouilles de récupération dans le parc archéologique de Jérusalem aux seules fins d'ériger des piliers pour une rampe d'accès permanente, au profit et pour la sécurité des personnes qui visitent la zone. La nouvelle rampe remplacera un pont temporaire en bois construit à la suite de l'effondrement de la vieille rampe. L'ancienne Mugrabim a été déclarée « structure dangereuse » en raison de l'érosion et de l'usure causées avec le temps par des catastrophes naturelles. Les fouilles de récupération sont des fouilles archéologiques traditionnelles menées sur des sites archéologiques déclarés qui sont destinés à la construction et au développement. Elles évitent et limitent au minimum les dégâts que les activités de construction pourraient causer à d'anciennes ruines. Des fouilles similaires ont été conduites par le passé et sont en fait chose commune dans des villes aussi riches que Jérusalem sur les plans archéologique et historique. »

Le 9 février 2007, la Mission palestinienne a rappelé au Conseil, dans une lettre distribuée à ses membres, ce qui suit :

> « Le Conseil de sécurité n'a cessé de réaffirmer que les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 s'appliquent à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et de demander à Israël de respecter les dispositions de la Convention. Dans plusieurs de ses résolutions, le Conseil de sécurité a souligné que toutes les initiatives israéliennes visant à changer le statut de Jérusalem étaient nulles et non avenues et a demandé à Israël de rapporter toutes les mesures de ce type et de s'abstenir d'en prendre d'autres dans le même objectif. L'initiative susmentionnée constitue à l'évidence une mesure supplémentaire visant à judaïser la ville, créant ainsi des faits nouveaux concernant le statut de la Ville sainte et, en conséquence, compromettant l'issue des négociations sur le statut final. » (*S/2007/75, p. 1*)

L'inquiétude de ma délégation, confirmée par plusieurs autres lettres que le Conseil a reçu ces derniers jours d'autres délégations de l'ONU, a trait au fait que la mosquée d'Al-Aqsa est l'un des sites de Jérusalem les plus révérés par des millions de Musulmans de par le monde; l'endommager pourrait donc avoir de graves répercussions. Nous exhortons le Gouvernement israélien à éviter la destruction de cette infrastructure vitale.

La situation au Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis la création de l'ONU. Pourtant, les parties elles-mêmes et la communauté internationale ont sans cesse échoué à régler véritablement les problèmes de la région. Une solution régionale doit alléger le fardeau des millions de Palestiniens qui vivent réfugiés en dehors d'Israël. La communauté internationale, et notamment Israël, ne peut plus faire comme si ceux qui vivent dans des conditions abominables dans des camps de réfugiés, au Liban et ailleurs, n'existaient pas. En outre, la paix dans la région suppose aussi qu'il soit mis fin à l'occupation des fermes libanaises de Chebaa et des hauteurs du Golan syrien. La situation grave dans laquelle se trouve le Moyen-Orient appelle l'attention et une intervention concertée des pays de la région et du reste du monde.

Comme le Président sud-africain l'a récemment écrit, « … la question ne peut plus être éludée – n'est-il pas temps que l'ONU, représentant véritablement toutes les nations, assume le rôle qui lui revient et se poste à l'avant-garde d'un processus global visant à relever tous les défis – liés entre eux – que doivent affronter les populations du Moyen-Orient et d'Asie de l'Ouest? Nul d'entre nous n'a le droit de succomber à une paralysie destructrice en nous résignant à l'idée que les peuples frères du Moyen-Orient sont inéluctablement condamnés à être consumés par un incendie incontrôlable, dont les événements actuels laissent à penser qu'il prendra la forme d'une effroyable apocalypse, moderne et imminente, à la suite de laquelle une pure anarchie se déchaînera à travers le monde ».

Pour terminer, je rappelle au Conseil que la Charte des Nations Unies lui confère le mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales. Des problèmes mondiaux tels que le conflit israélo-palestinien menacent le monde entier et exigent des solutions multilatérales que l'ONU, en particulier à travers le Conseil de sécurité, est en mesure d'apporter.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'abord, Monsieur le Président, vous adresser les remerciements de ma délégation pour avoir convoqué cette séance qui devrait nous permettre, une fois de plus, de discuter des moyens de faire progresser la paix au Moyen-Orient. Nous remercions également M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, pour son exposé très complet.

Des progrès ont été enregistrés dans l'application de la résolution 1701 (2006), sans incidents graves jusqu'à la confrontation entre les Forces de défense israéliennes et les Forces armées libanaises, le 7 février 2007. Avant cet incident malheureux, nous commencions à croire que la cessation des hostilités tiendrait, et qu'elle garantirait ainsi la stabilisation de la situation sécuritaire et militaire le long de la Ligne bleue. Nous félicitons la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour sa réaction rapide face à la crise et pour avoir établi entre les deux armées une zone tampon, dont nous espérons qu'elle continuera de limiter au maximum leur action. Nul besoin de rappeler à Israël et au Liban que la route de la paix est longue et difficile et qu'ils doivent s'engager davantage dans la mise en œuvre d'un cessez-le-feu permanent fondé sur la pleine acceptation des dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2006) et 1680 (2006).

La période de calme relatif qu'a ouverte le cessez-le-feu mutuel conclu entre le Premier Ministre Ehud Olmert et le Président Mahmoud Abbas nous permet d'espérer une intensification des efforts visant à faire sortir le processus de paix au Moyen-Orient de l'impasse où il se trouve. À cet égard, nous prenons acte des mesures prises par le Quatuor pour ouvrir des négociations véritables qui soient de nature à régler le conflit de longue durée qui oppose Israël à la Palestine. Nous espérons que l'action du Quatuor aboutira dans un premier temps à la consolidation du cessez-le-feu dans un cadre international définissant ses règles et paramètres et à son extension à la Cisjordanie. Nous avons en effet bon espoir que la réunion trilatérale entre le Premier Ministre Olmert, le Président Abbas et la Secrétaire d'État américaine Rice ouvrira la voie à une relance du processus de paix. Il devrait alors être possible au Quatuor de jeter un nouveau regard sur la Feuille de route pour réaffirmer ses buts, ses principes et son objectif final, en vue de trouver au conflit du Moyen-Orient une solution à deux États, cela dans un cadre acceptable.

C'est avec un optimisme prudent que nous accueillons l'accord conclu à la Mecque entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le dirigeant du Hamas, Khaled Meshal. Nous sommes particulièrement préoccupés par les combats entre les loyalistes du Fatah et du Hamas, qui ont déjà fait plusieurs morts. Nous espérons que l'accord visant à former un gouvernement d'unité nationale mettra immédiatement fin aux violences entre les deux parties et qu'il aura pour effet de stabiliser la situation politique et sécuritaire dans le territoire palestinien occupé.

Compte tenu des efforts actuellement déployés en faveur de la paix au Moyen-Orient, il serait souhaitable que le gouvernement d'unité nationale palestinien souscrive aux principes du Quatuor, à savoir la non-violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords et obligations antérieurs, y compris la Feuille de route.

Le tarissement de l'aide internationale et le boycott financier imposé par Israël à la Palestine entraînent de graves perturbations dans la fourniture de services de base aux Palestiniens et mettent en péril une économie déjà fragile. Par conséquent, nous appelons une fois encore toutes les parties concernées à

libérer les fonds bloqués et secourir ainsi le peuple palestinien. Nous nous associons à d'autres pays pour exprimer notre mécontentement quant à la destruction par Israël de la route historique reliant Bab-Al-Maghariba à la mosquée d'Al-Aqsa, en plus de deux salles adjacentes au mur d'Al-Buraq. Nous sommes également préoccupés par les travaux de construction qu'Israël a entamés dans la vieille ville de Jérusalem. De tels actes de provocation ont, par le passé, abouti à des tensions inutiles et à des récriminations entre Israël et ceux qui s'opposent aux agissements de ce pays à cet égard. La suspension des travaux de construction par les autorités israéliennes devrait leur permettre d'évaluer les conséquences négatives des mesures qu'elles ont prises et les conduire à prendre la décision ferme de mettre fin à toutes les activités dans le complexe de la mosquée.

Il ne peut y avoir de solution militaire à la question palestinienne et la solution prévoyant un État palestinien indépendant, viable et souverain vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité ne se matérialisera que grâce à des compromis et des négociations de bonne foi. La tâche du Conseil de sécurité, qui consiste à rester activement engagé en vue de régler ce problème sur la base de ses résolutions, de l'Initiative de paix arabe et d'une Feuille de route revitalisée, ne saurait être minimisée à cet égard.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alvaro de Soto, de son exposé sur la situation relative au processus de règlement de la question du Moyen-Orient. La Russie n'a cessé d'œuvrer pour la stabilisation et l'obtention d'une paix solide dans cette région; objectif qui est au cœur de la visite que le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, effectue actuellement dans plusieurs pays du Moyen-Orient.

Ces dernières semaines, des événements importants ont eu lieu au Moyen-Orient, qui exigent d'être analysés et évalués avec soin. Parmi ceux-ci, le plus important a été les pourparlers intervenus, en Arabie saoudite, entre les principales factions palestiniennes, le Fatah et le Hamas, et qui ont débouché sur un accord relatif à la création dans les semaines qui viennent d'un gouvernement palestinien d'union nationale. Nous nous félicitons de cet événement qui constitue un pas important, et même fondamental, pour resserrer les rangs des groupes palestiniens et surmonter la longue crise gouvernementale qui règne en Palestine. Nous espérons que le futur gouvernement de l'Autorité nationale palestinienne, créé conformément aux exigences bien connues du Quatuor, des normes du droit international et des dispositions de l'Initiative de paix arabe, sera un facteur important pour relancer les négociations de paix entre Israël et la Palestine.

Nous estimons également que la mise en œuvre des accords signés à La Mecque, avec le concours et l'appui des dirigeants de l'Arabie saoudite, devrait s'accompagner de la levée du blocus des territoires palestiniens qui cause souffrances et difficultés à la population civile.

Les fouilles archéologiques et les travaux de construction israéliens dans la partie historique de Jérusalem ont indigné le monde musulman. Nous devons être conscients que toute action irréfléchie commise à Jérusalem est en mesure de provoquer une montée des tensions dans la région. Nous estimons que la définition du statut de Jérusalem fait partie des questions qui doivent être résolues grâce à des négociations israélo-palestiniennes directes sur le statut final. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est indispensable que les parties au conflit s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales susceptibles d'aggraver la situation en ce qui concerne ce volet très délicat du processus de règlement israélo-palestinien. À nos yeux, la décision du maire de Jérusalem de reporter temporairement les travaux sur le Mont du Temple va dans la bonne direction.

Le Quatuor des médiateurs internationaux poursuit activement ses travaux. Une réunion ministérielle a eu lieu à Washington et une autre réunion est prévue à Berlin. Nous pensons que lors de cette importante réunion, il faudra parler de la nécessité de définir un cadre global pour un règlement au Moyen-Orient, qui porterait, avant tout, sur le volet israélo-palestinien, sans oublier non plus toutefois les volets syrien et libanais. À notre avis, une telle démarche globale pourrait être le résultat d'une conférence internationale minutieusement préparée. Il est important que les activités du Quatuor prévoient la participation active et régulière des principaux acteurs régionaux et de la Ligue des États arabes, ainsi que celle des parties au conflit directement concernées.

La situation reste instable au Liban. Nous appelons les factions politiques libanaises à rechercher un compromis. Il n'y a pas d'autre moyen d'arriver à un accord commun sur le Liban. Toutes les forces libanaises doivent s'abstenir de recourir à la violence.

Nous sommes très préoccupés par les attentats à la bombe perpétrés aujourd'hui au Liban et nous espérons que les Libanais sauront faire preuve de retenue et auront la volonté politique suffisante de ne pas permettre que la situation ne dégénère en conflit armé.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, qui est une question d'une importance primordiale pour la communauté internationale. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

Avant de poursuivre, ma délégation tient à s'associer aux déclarations qui seront prononcées par le représentant de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Le conflit au Moyen-Orient reste le conflit le plus imprévisible de la planète aujourd'hui et il continue de représenter un danger clair et immédiat pour la paix et la sécurité internationales. Le caractère insoluble du conflit au Moyen-Orient préoccupe vivement ma délégation. Nous pensons que des mesures sans précédent devraient être prises par toutes les parties concernées de manière à mettre un terme au conflit. Nous espérons que dans un avenir proche, le moment viendra où toutes les parties s'entendront sur une solution définitive et acceptable par tous. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'engagement sans faille dont l'Indonésie a toujours fait preuve à l'appui du processus en vue de trouver une solution pacifique qui permette de satisfaire pleinement le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à disposer de leur propre État. À ce stade, toutefois, il est difficile de croire que la paix l'emportera au moyen d'une solution unique et ambitieuse.

Pour l'heure, nous devons nous contenter d'apprécier tous les progrès quelle qu'en soit l'ampleur qui permettent au processus de paix de continuer d'avancer. Au titre de ces évolutions positives, l'on compte la signature de la Déclaration de La Mecque par le Président Mahmoud Abbas et le chef du Hamas Khaled Meshal, le 8 février 2007. Cette déclaration jette les base de la constitution d'un gouvernement d'unité nationale en Palestine. Nous espérons ardemment que cet accord sera immédiatement mis en œuvre et qu'il bénéficiera du soutien de la communauté internationale. Nous pensons que la communauté internationale devrait réagir à cette évolution encourageante de manière positive.

Ma délégation estime que la diplomatie, à elle seule, ne permettra pas de réaliser pleinement la paix; il faut aussi que les parties au conflit prennent l'engagement de cesser de recourir à la force. Ma délégation encourage donc les Israéliens et les Palestiniens à faire preuve de retenue. Cet appel à éviter tout acte de provocation ou toute mesure extrajudiciaire exige également qu'Israël, en tant que puissance occupante, donne l'assurance ferme qu'il respectera la nature des lieux saints à Jérusalem Est et l'identité musulmane de ces sites, notamment la Mosquée Al-Aqsa.

L'Indonésie déplore vivement les travaux d'excavation à la Mosquée sainte Al-Aqsa. Nous demandons instamment à Israël de cesser immédiatement ces travaux, qui non seulement risquent d'endommager la mosquée, qui est un lieu hautement vénéré par les musulmans, mais entraînent également un regain de tension et compliquent les efforts visant à relancer le processus de paix dans la région.

En ce qui concerne la situation au Liban, ma délégation éprouve des sentiments mitigés face à l'évolution récente de la situation dans ce pays. Nous nous félicitons de la mise en œuvre régulière de la résolution 1701 (2006). La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui compte désormais environ 12 000 membres, s'acquitte progressivement de son mandat. Toutefois, des tensions persistent dans ce pays.

Ma délégation souligne la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. À cet égard, nous notons avec vive préoccupation les violations constantes israéliennes de l'espace aérien libanais et le fait que des militaires israéliens ont récemment franchi la Ligne bleue, ce qui a conduit à des échanges de tirs au cours desquels des membres du personnel de sécurité libanais ont été blessés. Ces agissements constituent eux aussi une violation de la résolution 1701 (2006).

Ma délégation est également préoccupée par la situation en matière de sécurité au Liban. Les attentats à la bombe qui viennent d'avoir lieu, détruisant deux bus et faisant au moins une douzaine de victimes près de la ville de Bikfaya, sont tout à fait regrettables. Auparavant, les affrontements violents entre étudiants

de l'Université de Beyrouth avaient déjà renforcé les inquiétudes dans cette ville.

Nous pensons que l'établissement d'une paix durable au Liban ne dépend pas seulement du déploiement d'une mission de paix internationale telle que la FINUL, mais également de la coexistence de l'unité politique et de la cohésion nationale. Les menaces provenant de l'intérieur sont aussi dangereuses que celles provenant de l'extérieur. Cela exige que toutes les parties au Liban soient résolument attachées à la réconciliation nationale, au consensus et à l'édification d'un Liban uni et stable.

Nous encourageons vivement les pays de la région à aider à atténuer les conséquences des troubles politiques qui perturbent actuellement le Liban et à empêcher leur extension.

Pour terminer, je voudrais dire que, de l'avis de ma délégation, la paix ne sera instaurée dans la région que lorsque le Gouvernement israélien sera pleinement disposé à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) qui prévoient la création d'un État palestinien indépendant, viable et souverain, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

Il serait tragique – pour les Israéliens, les Palestiniens et le reste du monde – que la paix soit rejetée et que l'on laisse une violence prolongée continuer de ravager la région.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Alvaro de Soto, de son exposé très intéressant et édifiant. Je retiens de son exposé le fait qu'il ait dit que « les raisons de paraître plus optimistes » sont plus nombreuses aujourd'hui que dans le passé. Cela veut dire que la situation d'aujourd'hui est plus prometteuse que celle d'hier. Nous devons donc déployer des efforts concertés pour ne pas laisser échapper cette possibilité, que ce soit partiellement ou totalement.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite plus tard par l'Allemagne qui préside actuellement l'Union européenne.

L'Italie se félicite de l'accord conclu à La Mecque par les Palestiniens en vue de la constitution d'un Gouvernement d'unité nationale qui représente un pas en avant sur la voie du processus de réconciliation nationale entre les différentes forces politiques palestiniennes. À cet égard, nous nous réjouissons en particulier du rôle joué par le Roi Abdullah d'Arabie saoudite. Il a œuvré avec patience et sagacité, outre les efforts des autres dirigeants et de la Ligue arabe, et est parvenu à créer les conditions ouvrant la voie à la reprise des négociations par les parties palestiniennes, facilitant ainsi la conclusion d'un accord. Cela a confirmé le rôle important que tous les pays de la région peuvent et doivent jouer pour rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Tout en partageant les espoirs exprimés par le Quatuor dans ses déclarations des 2 et 9 février, l'Italie pense qu'il est nécessaire d'évaluer soigneusement le programme du nouveau gouvernement. Nous espérons qu'il présentera avec exactitude les principes exprimés par le Quatuor, condition préalable essentielle à la normalisation de ses relations avec la communauté internationale. Nous attendons désormais de découvrir les termes de l'accord afin de constituer un gouvernement d'unité nationale palestinien, et sommes prêts à travailler, de concert avec les autres États membres de l'Union européenne, avec un gouvernement palestinien légitime ayant adopté un programme reflétant les principes du Quatuor.

Tout en maintenant l'approche progressive et axée sur les résultats de la Feuille de route, l'Italie a constamment souligné la nécessité urgente d'élaborer des stratégies nouvelles offrant aux parties des perspectives de négociation claires en vue de parvenir à une solution définitive à la crise, car nous pensons que le processus doit être accéléré. Selon nous, il convient de donner aux parties une idée claire du résultat final : une solution prévoyant deux États, aboutissant à la création d'un État palestinien démocratique, indépendant, viable et fournissant des garanties précises de paix et de sécurité à Israël et aux pays voisins.

Nous pensons qu'il est vital qu'en ces heures délicates, Israël s'abstienne de toute mesure qui pourrait être mal interprétée par les Palestiniens, s'agissant notamment du statut de Jérusalem, et qui pourrait compromettre les résultats obtenus jusqu'à présent grâce à des efforts énormes.

Il est également important que toutes les formes de provocation des Palestiniens à l'égard d'Israël prennent fin, notamment le lancement de roquettes Qassam, et que les autorités palestiniennes mettent tout en œuvre pour empêcher toute répétition des attentats terroristes tels que la tragique attaque qui a eu lieu

récemment à Eilat que nous condamnons une fois encore dans les termes les plus énergiques.

L'Italie pense qu'il est temps que les négociations démarrent sur la base de mesures de renforcement de la confiance mutuelles, y compris la mise en œuvre intégrale de l'Accord réglant les déplacements et le passage, particulièrement à Rafah qui devrait être toujours ouvert, et non pas exceptionnellement, ainsi que la mise en œuvre des Accords de Charm el-Cheikh, la libération des prisonniers et le transfert complet des recettes douanières à l'Autorité palestinienne.

Nous pensons avant tout que compte tenu du climat propice au dialogue et tant attendu qui régnera grâce à la constitution d'un nouveau gouvernement, la trêve actuellement observée à Gaza pourra également s'étendre rapidement à la Cisjordanie.

Pour terminer, l'Italie continue de penser que lorsque les négociations directes entre les parties auront commencé, laissant entrevoir des perspectives claires de résultats définitifs, il conviendra de déployer des efforts créatifs pour faire participer au processus tous les acteurs régionaux qui, comme je l'ai dit précédemment, sont en mesure d'apporter une contribution positive et responsable au dialogue.

À l'instar d'autres orateurs, l'Italie se déclare vivement préoccupée par les comptes rendus provenant du Liban. Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'attentat perpétré aujourd'hui à Bikfaya, ainsi que tout recours à la violence, et nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

L'Italie est également vivement préoccupée par l'incident qui s'est produit récemment entre les armées israélienne et libanaise. Nous saluons l'intervention rapide et efficace de la FINUL qui a empêché une détérioration de la situation. Nous espérons que le mécanisme tripartite existant qui a jusqu'à présent été couronné de succès sera également utilisé pour prévenir la résurgence d'incidents analogues à l'avenir.

Bien que nous soyons aussi préoccupés par la découverte d'un camion transportant des armes, rapidement confisquées par les autorités libanaises, nous saluons les mesures efficaces prises par ces autorités pour lutter contre la contrebande d'armes, et nous espérons que ces mesures seront renforcées conformément à la résolution 1701 (2006). L'Italie pense qu'il est fondamental d'appliquer pleinement cette résolution, notamment en ce qui concerne la libération des deux soldats israéliens qui ont été enlevés le 12 juillet et le règlement de la question des fermes de Chebaa.

La communauté internationale a apporté un appui considérable à la stabilisation et de la reconstruction du Liban, tant par le renforcement de la FINUL – à laquelle je rappelle que 17 pays européens contribuent – qu'en mettant à disposition des ressources financières importantes pour la Conférence de Paris, le 25 janvier. À cet égard, nous nous félicitons du vif attachement exprimé par le monde arabe à l'égard du Liban à Paris.

Pour terminer, nous appelons toutes les forces libanaises à garder à l'esprit le fait que la violence n'est pas une option et à reprendre immédiatement le dialogue afin de parvenir à une solution négociée aux différents aspects de la crise : la mise en place d'un Gouvernement d'unité nationale; l'élection d'un nouveau président de la République; l'approbation du Statut du Tribunal international sur l'assassinat de Rafic Hariri; la législation relative aux nouvelles élections et la tenue d'élections politiques dans un bref délai.

M. Biaboroh-Iboro (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré d'avoir organisé de façon opportune ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Elle remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. de Soto, pour les éléments d'information et d'analyse qu'il a mis à la disposition des membres du Conseil.

L'évolution de la situation d'ensemble au Moyen-Orient reste une source de préoccupation pour ma délégation. S'agissant de la Palestine, nous déplorons la persistance des souffrances qu'endurent les populations des territoires occupés qui sont privées de l'accès aux services sociaux élémentaires.

Les sanctions auxquelles a été soumise l'Autorité palestinienne du fait de la suspension en avril 2006 de l'aide financière directe, et aussi de la rétention par Israël des avoirs palestiniens générés par les droits de douane et les taxes ont aggravé une situation humanitaire déjà précaire. Cette situation humanitaire catastrophique a sans doute contribué en grande partie à alimenter les surenchères dans la guerre fratricide que se sont livrés les Palestiniens.

Ma délégation n'a cessé, dans ces conditions, d'exhorter les différents protagonistes de la crise palestinienne à la retenue et à éviter toute initiative unilatérale susceptible d'aggraver la situation.

Nous exprimons aussi notre préoccupation devant les violences consécutives aux travaux entrepris, sans concertation préalable, par Israël aux abords de la Mosquée Al-Aqsa, provoquant une forte tension dans les territoires palestiniens et dans les pays musulmans.

Cependant, ma délégation salue les initiatives qui sont entreprises en ce moment dans le but de relancer le processus de paix, comme en témoignent la dernière tournée effectuée dans la région par la Secrétaire d'État américaine et la réunion du Quatuor sur le Moyen-Orient, le 2 février 2007. Elle attend également avec intérêt les conclusions de la réunion tripartite entre Mme Rice, M. Olmert et M. Abbas, prévue pour le 19 février, ainsi que la prochaine réunion du Quatuor, le 21 février.

Dans ces conditions, comment ne pas se féliciter également de l'accord conclu le 8 février 2007 entre le Hamas et le Fatah sous la médiation de l'Arabie saoudite, notamment en ce qui concerne l'engagement des parties signataires à respecter la légalité internationale ainsi que les accords précédemment conclus par l'OLP, y compris la reconnaissance d'Israël et la renonciation à la violence.

Il s'agit là d'un événement majeur, d'un pas positif qui a été accompli et qui aboutira, nous l'espérons, à la formation, dans les meilleurs délais, d'un Gouvernement palestinien d'union nationale. Nous estimons à cet égard que cet effort devrait être encouragé notamment par la levée du blocus financier qui frappe si durement l'Autorité palestinienne. Aussi le Quatuor devrait-il prendre en compte toutes ces lueurs d'espoir pour faire avancer le processus de paix dans la vision que nous continuons d'appeler de nos vœux de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément à la Feuille de route, aux principes du droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux mécanismes agréés.

S'agissant du Liban, ma délégation exprime sa vive inquiétude devant la violence qui sévit dans ce pays et qui risque, une fois de plus, de le mener à la guerre civile. Nous condamnons l'attentat à la bombe qui vient d'avoir lieu au nord de Beyrouth ce matin.

La guerre au Liban entre Israël et le Hezbollah a servi à la fois de révélateur et d'accélérateur d'une crise politique, financière, économique et sociale aggravée par les immenses défis que représente la construction d'un pays meurtri. Nous exhortons les Libanais à poursuivre de façon responsable le dialogue qu'ils ont entrepris afin de trouver des solutions consensuelles aux divers défis auxquels est confronté le Liban et de conforter la sollicitude de la communauté internationale qui s'est concrétisée par la tenue de la Conférence de Paris avec les résultats annoncés en ce qui concerne les contributions des donateurs pour la relance économique du pays à travers la réduction de la dette et la réalisation des réformes économiques.

Enfin, ici également, nous déplorons les initiatives unilatérales qui sont à l'origine de l'incident grave qui a opposé les forces armées libanaises aux forces israéliennes sur la Ligne bleue, dans le secteur de Yaroun, le 7 février 2007. Nous rappelons à toutes les parties l'obligation qu'elles ont de respecter la Ligne bleue et de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation et de placer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), déployée au Sud-Liban, dans une situation inconfortable; ce en conformité avec la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, ma délégation estime que dans la dynamique d'une paix juste, globale et définitive au Moyen-Orient, il faut veiller à inclure tous les acteurs concernés, y compris les acteurs régionaux. A cet égard, la Syrie et l'Iran et bien d'autres peuvent utilement aider à la stabilisation de la situation et l'arrêt des hostilités de façon durable en participant aux efforts de paix.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Alvaro de Soto, Représentant personnel du Secrétaire général, pour son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient. Le cessez-le-feu à Gaza, conclu en novembre entre le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, ainsi que la réunion du 23 décembre entre les deux dirigeants, ont donné un nouvel espoir que la voie de la négociation remplacera celle de la violence. Malgré les difficultés quotidiennes et la précarité de la situation, nous sommes convaincus que ces mesures initiales seront consolidées et déboucheront sur une nouvelle phase qui encouragera l'action et le rôle mobilisateur de ceux qui, en Israël et en Palestine, plaident en faveur d'une solution négociée.

Comme l'a fait valoir le Quatuor après sa réunion du 2 février, il faut que les parties appliquent pleinement les mesures dont elles sont convenues, et s'abstiennent de prendre des initiatives susceptibles d'avoir une incidence sur les questions qui doivent être

réglées par la négociation dans le cadre établi par la Feuille de route et autres accords pertinents.

Une action concertée et cohérente de la part de la communauté internationale à l'appui de ces efforts est indispensable. C'est pourquoi, nous saluons l'initiative de l'Arabie saoudite, qui a facilité un accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale en Palestine. Dans un tel contexte, il est utile de rappeler que s'il veut être un interlocuteur efficace, le nouveau gouvernement palestinien devra se conformer aux trois exigences de base formulées par le Quatuor et entérinées par le Conseil de sécurité.

Une approche globale est nécessaire pour régler les crises et conflits dans la région. Il incombe aux parties directement concernées de prendre des mesures constructives pour réduire les tensions. Nous sommes convaincus que la réunion tripartite qui se tiendra à Washington le lundi 19 février contribuera à relancer la dynamique du dialogue politique que nous devons tous encourager et appuyer.

De même, il est essentiel d'aller de l'avant et d'adopter des mesures qui créeront un climat favorable en encourageant de part et d'autres une véritable mobilisation politique afin de lancer un processus ayant pour objectif de mettre un terme à l'occupation de territoires et de progresser vers la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

En ce qui concerne le Liban, la résolution 1701 (2006) doit rester le cadre de référence pour s'attaquer aux causes profondes qui empêchent ce pays de parvenir à la stabilité et au contrôle souverain de son territoire. Nous appuyons les activités de maintien de la paix le long de la Ligne bleue de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous appuyons également son rôle de premier plan dans les réunions tripartites destinées à prévenir toute action pouvant mener à un affrontement non souhaité. Nous ne devons pas non plus perdre de vue les facteurs latents susceptibles de provoquer des tensions, comme les violations de frontières, de nouveaux affrontements armés ou autres activités déstabilisatrices.

Dans ce contexte, la délégation voudrait s'associer au Secrétaire général pour condamner l'attentat terroriste perpétré contre des civils innocents ce matin au Liban.

Le Conseil de sécurité a accordé une attention particulière à nombre des besoins du Liban, afin de faciliter le rétablissement de sa souveraineté et de son indépendance, notamment l'enquête sur l'attentat terroriste qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et plus récemment, la création d'un tribunal international chargé de juger les responsables de cet acte et d'autres attentats criminels dans le cadre d'un accord qui doit être ratifié conformément aux procédures constitutionnelles internes au Liban.

Une fois de plus, nous exhortons les pays de la région à adopter une attitude prudente et constructive afin de promouvoir le dialogue et la stabilité au Liban, dont la situation en matière de sécurité est essentielle pour la paix et la stabilité régionales.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre conviction selon laquelle seule la négociation politique permettra de régler le conflit au Moyen-Orient, sur la base des accords conclus par les parties et reconnus par la communauté internationale. C'est pourquoi, nous pensons que le Quatuor reste le mécanisme le plus adapté pour engager tous les acteurs concernés sur la voie du dialogue et d'accords fermes. De même, nous réaffirmons que la Feuille de route reste la référence incontournable sur laquelle doit se baser toute initiative visant à relancer le processus de paix entre Israël et la Palestine.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Comme ceux qui ont pris la parole avant moi, qu'il me soit permis avant tout de féliciter M. Álvaro de Soto pour sa nomination récente à la fonction de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et de le remercier de l'exposé détaillé qu'il vient de nous présenter.

À l'occasion de l'examen de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, nous sommes obligés avant tout de reconnaître le rôle prépondérant joué par le Royaume d'Arabie saoudite et les initiatives qu'il a menées à bien, en particulier S. M. le Roi Abdallah bin Abd Al-Aziz Al Saoud, actions qui ont abouti à la signature à La Mecque de l'accord entre Mahmoud Abbas et Khaled Meshal en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale en Palestine.

Nous sommes convaincus que l'application de cet accord réduira la violence et créera les conditions d'un avenir meilleur pour le peuple palestinien. De même, nous sommes convaincus que la formation du nouveau gouvernement sera accompagnée de la prise de décisions politiques propices à la levée des restrictions

financières et autres qui frappent aujourd'hui le peuple palestinien.

Comme nous l'avons dit antérieurement, l'instauration d'une paix durable entre la Palestine et Israël requiert un esprit d'initiative et un engagement à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que le Quatuor a décidé d'appuyer les efforts actuels déployés par les parties et nous attendons avec intérêt les initiatives de la Secrétaire d'État, Mme Condoleezza Rice, qui rencontrera les Premiers Ministres israélien et palestinien ce mois-ci.

La formation d'un gouvernement d'unité en Palestine est un fait important. Cependant, pour que le processus de paix progresse de manière analogue, il sera nécessaire que toutes les forces politiques palestiniennes s'engagent au dialogue, rejettent la violence et acceptent les accords antérieurs.

Nous sommes cependant préoccupés par les travaux entrepris par le Gouvernement israélien dans la vieille ville de Jérusalem près de la Mosquée Al-Aqsa. Quand bien même son action serait fondée en droit, cela ne veut pas dire qu'elle soit correcte. Indépendamment des raisons invoquées, nous sommes à un moment dont il faudrait que toutes les parties tirent parti pour promouvoir la paix. C'est pour cette raison que nous demandons instamment au Gouvernement israélien de suspendre ces travaux afin de promouvoir un climat propice aux négociations de paix.

D'autre part, nous déplorons le fait que se poursuivent les attaques commises par des acteurs non étatiques connus contre des objectifs civils en Israël. L'engagement politique de l'Autorité palestinienne ne sera pas crédible tant qu'elle ne parviendra pas à empêcher ces actes. Nous regrettons également les actions continues du Gouvernement israélien et de ses forces armées, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Nous lançons aux dirigeants d'Israël et de la Palestine un appel à ne pas perdre de vue cette occasion d'édifier une plate-forme réaliste sur laquelle progresser vers une paix durable. Dans ce contexte, il convient de rappeler les paroles de M. Álvaro de Soto : les principes fondamentaux d'un accord de paix sont connus de tous, l'existence de deux États démocratiques, vivant dans la paix et la sécurité, la création d'un État palestinien économiquement viable et le respect des frontières de 1967. Le Panama considère que la communauté internationale ne doit perdre aucune occasion d'user de son influence pour favoriser ce processus.

En ce qui concerne le Liban, le Panama déplore les derniers incidents violents, comme celui qui s'est produit à la frontière avec Israël, et lance un appel à toutes les forces sociales et politiques pour qu'elles règlent leurs différends par la voie du dialogue. De même, nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer ce dialogue. Cependant, le Panama comprend bien que tant que la paix ne sera pas instaurée entre Israël et la Palestine, elle ne pourra pas non plus l'être dans le reste de la région.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis notre dernière séance, il y a eu un grand nombre de faits nouveaux importants.

Comme le savent les membres, la Secrétaire d'État, Mme Rice, a participé à une série de réunions productives avec le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas pendant son voyage de janvier dans la région. Les deux parties ont renouvelé leur soutien à la feuille de route. La capitale de mon pays a ensuite accueilli une réunion des membres du Quatuor, le 2 février. Reconnaissant qu'il est d'importance critique de mettre fin au conflit israélo-palestinien, ce qui contribuerait à la sécurité et à la stabilité dans la région, les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et l'Organisation des Nations Unies ont publié une déclaration qui réaffirmait les principes du Quatuor et appuyait les efforts visant à réaliser la vision de deux États.

La Secrétaire d'État a ensuite débattu de la situation avec ses homologues du Quatuor, le 9 février. Elle les rencontrera à nouveau à Berlin le 21 février pour évaluer la situation. Avant la réunion de Berlin, la Secrétaire d'État se rendra à Jérusalem, dans les territoires palestiniens et à Amman. Elle tiendra des réunions bilatérales avec les dirigeants tant israéliens que palestiniens, ainsi qu'une réunion trilatérale avec le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert le 19 février. À Amman, la Secrétaire d'État rencontrera le Roi Abdallah de Jordanie et d'autres membres du Gouvernement jordanien.

Les États-Unis appuient fermement le dialogue bilatéral entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas. Nous nous attendons à ce que les débats prochains, en particulier la réunion trilatérale, soient consacrés à faire progresser notre objectif commun d'un règlement du conflit prévoyant deux États, conformément aux dispositions de la feuille de

route. De plus, nous continuerons d'aider les parties à régler les problèmes quotidiens, tels que la sécurité, les déplacements et le passage. À cet égard, il faut féliciter le Roi Abdallah, de l'Arabie saoudite, des efforts qu'il a déployés pour mettre fin à la violence entre Palestiniens. Nous continuons d'évaluer les résultats des rencontres de La Mecque et nous examinerons de près la mise en œuvre pour veiller à ce qu'il soit satisfait aux trois principes établis par le Quatuor.

Bien que cette évolution soit encourageante, la situation dans la région reste délicate. Cela se voit dans la forte réaction à la construction de la passerelle sur le Mont du Temple, ou Haram al-Charif. Comme toujours, nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'elles décident de l'opportunité et de la manière d'entreprendre toute activité près des sites religieux sensibles. Toutes les parties doivent veiller à ce que la conduite et les raisons de ces activités soient pertinentes et empreintes de respect. Il s'agit d'une question délicate qui exige de la modération et une claire compréhension des faits. À cet égard, nous encourageons les parties à prendre des mesures susceptibles de contribuer à réduire les tensions et à garantir la transparence. Nous redisons que rien ne justifie que les manifestants aient recours à la violence.

Tout débat visant à promouvoir une plus grande paix dans la région doit inclure le Liban. Les États-Unis restent attachés à un Liban souverain, démocratique et prospère et continuent d'appeler à la pleine application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Liban, notamment les résolutions 1701 (2006), 1680 (2006) et 1559 (2004).

L'incident du 7 février le long de la Ligne bleue souligne qu'il est nécessaire que les parties fassent preuve de retenue, coopèrent avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban conformément à son mandat, et évitent les actions qui pourraient encore exacerber les tensions, en particulier le recours à l'emploi de la force.

À la veille de l'anniversaire de la mort de Rafic Hariri, les États-Unis demandent à toutes les parties de faire preuve de retenue et d'user de moyens pacifiques et constitutionnels pour débattre des questions politiques dont elles doivent s'occuper.

Nous condamnons fermement l'attaque terroriste perpétrée aujourd'hui à Beyrouth, qui ne peut qu'être considérée comme une tentative de faire taire et d'intimider certaines personnes, comme M. Hariri, qui luttent pour concrétiser la vision d'un Liban souverain, indépendant et démocratique. Je voudrais adresser mes condoléances aux familles des victimes.

Il continue d'être extrêmement important pour la stabilité future et le développement politique du Liban que tous ceux qui ont été impliqués dans des attaques terroristes au Liban depuis octobre 2004, notamment les responsables de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Hariri et plus récemment du Ministre Pierre Gemayel, aient à répondre de leurs actes. Nous appuyons les efforts de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies et attendons avec intérêt la création en temps voulu d'un tribunal international pour assurer que justice soit faite.

Nous restons préoccupés par les rapports faisant état de livraisons continues d'armes destinées au Hezbollah et à d'autres groupes armés, et nous demandons à tous les États de respecter l'embargo sur les armes établi par la résolution 1701 (2006), ainsi que les dispositions connexes sur les armes figurant dans la résolution 1559 (2004). Le Conseil de sécurité doit exiger d'une seule voix que la Syrie et l'Iran s'acquittent des obligations, qui sont les leurs au titre des résolutions du Conseil de sécurité, de respecter la souveraineté libanaise et de cesser de soutenir les milices armées.

M. Liu Zhemin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier M. de Soto de son exposé détaillé.

La question du Moyen-Orient constitue, depuis 50 ans environ, une question difficile pour la communauté internationale. Il est donc d'une nécessité extrêmement urgente pour le Conseil de tenir, en ce début d'une nouvelle année, un autre débat public pour un échange complet de vues sur la façon de promouvoir et de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Ces derniers temps, la situation au Moyen-Orient a connu quelques changements positifs. Le 8 février, à la suite de négociations ardues tenues sous les bons offices de l'Égypte et de l'Arabie saoudite, les dirigeants du Hamas et du Fatah – les deux principales factions palestiniennes – ont signé à La Mecque un accord par lequel ils déclaraient être parvenus à un accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale, le programme politique de ce nouveau gouvernement et la réorganisation de l'OLP. La Chine se félicite de cette évolution et apprécie le rôle actif joué par l'Arabie saoudite, l'Égypte et d'autres pays

arabes. Toutes les factions palestiniennes ont donc enfin convenu de mettre un terme aux actes de violence et de provocation, de cesser les combats entre factions et de conclure la paix entre elles. C'est là une évolution encourageante et positive de la situation.

Nous espérons que tous les frères palestiniens, quelle que soit la faction à laquelle ils appartiennent, pourront s'unir pour préserver les intérêts nationaux à long terme et la cause nationale afin de mettre effectivement en œuvre l'accord conclu en vue de consolider l'unité en trouvant un terrain d'entente malgré les différends actuels et de former un gouvernement d'unité nationale le plus rapidement possible pour reprendre les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël. Car c'est la seule façon d'assurer un avenir radieux à la juste cause du peuple palestinien.

En même temps, cependant, nous avons pris note de certaines tendances inquiétantes dans la situation entre Israël et la Palestine. Récemment, la construction par la Israel Antiquities Authority, sur le site de la mosquée d'Al-Aqsa, d'une nouvelle passerelle vers le Mont du Temple a provoqué de fortes réactions dans les pays arabes. Comme nous le savons tous, ce qui s'était passé à la mosquée d'Al-Aqsa il y a six ans avait déclenché des violences et un conflit à grande échelle, ce qui avait fait sérieusement reculer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que toutes les parties tireront les leçons de ces événements, feront preuve de retenue, respecteront les lieux saints des deux camps et ne prendront pas de mesures précipitées afin d'éviter que l'histoire ne se répète.

La situation entre le Liban et Israël fait partie intégrante du processus de paix au Moyen-Orient. Six mois après la fin du conflit entre ces deux pays, des coups de feu ont de nouveau été tirés le long de la frontière libanaise. Nous jugeons cet incident regrettable. Les deux parties devraient respecter avec attention la résolution 1701 (2006), si durement acquise, et faire preuve d'un maximum de retenue et de calme, afin de pouvoir s'acquitter effectivement des engagements qu'elles ont pris de cesser toute forme d'hostilités.

Ce sera demain le deuxième anniversaire de la mort de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafic Hariri. Nous espérons que la Commission d'enquête internationale indépendante pourra identifier les auteurs de cet assassinat et les traduire sans tarder en justice.

Nous condamnons avec force les attentats à la bombe survenus aujourd'hui à Beyrouth. Nous espérons également que le peuple libanais pourra s'unir afin de trouver un règlement pacifique à ses différends internes tout en maintenant l'unité nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale et en réalisant la paix et le développement dans le pays.

La situation au Moyen-Orient a non seulement été la source de malheurs indicibles dans la région, mais elle a également eu des répercussions sur la paix et le développement dans le monde entier. La Chine a toujours été d'avis que les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe « terre contre paix », la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe constituent la base d'un règlement de la question du Moyen-Orient. La création, par des négociations politiques, d'un État palestinien indépendant en paix avec Israël continue d'être la seule façon de résoudre la question de Palestine. Cela répond aux intérêts fondamentaux de la Palestine et d'Israël, ainsi que des pays de la région du Moyen-Orient. Nous espérons que le Quatuor proposera bientôt une nouvelle initiative pour la mise en œuvre de la Feuille de route afin d'instaurer, au plus tôt, la paix et la stabilité dans la région.

M. de La Sablière (France) : D'abord, je voudrais moi aussi remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Proche-Orient, M. de Soto, de son exposé. Je précise aussi que ma délégation s'associe à l'intervention que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent de l'Allemagne au nom de l'Union européenne.

Je voudrais d'abord évoquer la situation au Liban, pays ami avec lequel la France entretient une relation historique exceptionnelle. Alors que la conférence internationale de soutien au Liban, qui s'est tenue à Paris le 25 janvier, a été un franc succès et a permis des gestes de soutien concrets au Liban, à son peuple et à son gouvernement légitime, en recueillant des promesses d'aide à hauteur de 7,5 milliards de dollars, c'est à ce moment, malheureusement, qu'une tragédie a de nouveau frappé le Liban. Le double attentat qui a visé deux bus de transport en commun ce matin au nord de Beyrouth, près de la commune de Bikfaya et qui a causé de nombreuses victimes, est venu rappeler le prix que continuent de payer les Libanais dans l'affirmation de leur souveraineté. La France a condamné dans les termes les plus fermes cet attentat odieux et lâche, intervenu deux ans presque jour pour jour après l'assassinat de Rafic Hariri, à la veille de sa commémoration. Les responsables de ce nouvel attentat, comme ceux des attentats qui l'ont

précédé depuis plus de deux ans, devront répondre de leurs crimes.

Ma délégation, Monsieur le Président, vous remercie d'avoir organisé des consultations après notre débat, car elle estime que le Conseil de sécurité doit réagir à cet attentat odieux par une déclaration. Face à cette nouvelle tentative de déstabiliser le Liban, il est plus que jamais essentiel que les Libanais resserrent leurs rangs pour éviter les pièges qui leur sont tendus et reprennent la voie du dialogue. Nous appelons toutes les parties à œuvrer ensemble pour préserver la stabilité du pays, ainsi qu'assurer un suivi efficace de la conférence de Paris et la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

S'agissant du Sud-Liban, la France rappelle l'importance d'un plein respect de la Ligne bleue en toutes circonstances et la nécessité d'avancer rapidement vers la conclusion d'un cessez-le-feu permanent et la recherche d'une solution à long terme, conformément à la résolution 1701 (2006).

Me tournant à présent vers Israël et la Palestine, plusieurs événements récents nous redonnent espoir. La France veut croire qu'après des mois de stagnation politique, de violences et de souffrances, le processus de paix israélo-palestinien peut être enfin remis sur de bons rails. Je tiens d'abord à saluer l'accord intrapalestinien conclu à La Mecque, le 8 février, sous l'égide du Roi Abdullah d'Arabie saoudite. Cet accord sur la formation d'un gouvernement d'union nationale, que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs mois, offre une occasion aux Palestiniens de surmonter leurs divisions.

La France considère que cet accord, qui prévoit le plein respect, par le prochain gouvernement, de la légalité internationale et des accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, constitue un pas dans la bonne direction, vers la pleine adhésion aux principes qui guident le processus de paix depuis Madrid et Oslo. La formation rapide d'un tel gouvernement doit désormais être encouragée par la communauté internationale, afin d'ouvrir la voie à de nouvelles relations de coopération et à la relance concrète des négociations en vue de la création d'un État palestinien indépendant, viable, démocratique et souverain, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël.

La France se félicite également de la récente reprise du dialogue entre les parties, avec l'appui de la communauté internationale. Le sommet israélo-palestinien du 23 décembre 2006, le sommet israélo-égyptien du 4 janvier 2007 et les visites dans la région de M[me] Rice et de M. Solana ont relancé une dynamique politique trop longtemps paralysée. Le Quatuor, lors de sa rencontre à Washington, le 2 février, a décidé d'accompagner de manière active et déterminée la relance du processus de paix. Nous attendons de la prochaine rencontre au sommet entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, sous l'égide de la Secrétaire d'État américaine, le 19 février, puis de la réunion du Quatuor à Berlin, le 21 février, qu'elles accélèrent cette dynamique.

Nous restons convaincus qu'une conférence internationale, soigneusement préparée, serait utile pour accompagner le processus de paix et donner aux parties les garanties, de sécurité notamment, dont elles ont besoin.

Nous savons combien les obstacles restent nombreux et difficiles à surmonter. Nous comptons sur la volonté politique des différents acteurs, Israël et l'Autorité palestinienne au premier chef, pour relever les défis. La priorité est naturellement la mise en œuvre par les parties elles-mêmes, sous la supervision du Quatuor, des engagements pris, notamment les arrangements de Charm el-Cheikh, les obligations au titre de la Feuille de route, l'accord sur l'accès et le mouvement, les arrangements du 23 décembre.

Pour rétablir la confiance, il importe également que cessent les violences : l'Autorité palestinienne doit lutter sans relâche contre le terrorisme; Israël doit respecter le droit international humanitaire; le caporal Gilad Shalit doit être libéré sans délai, tout comme les élus et responsables politiques palestiniens détenus en Israël; les actions unilatérales doivent être suspendues, en particulier les activités de colonisation et la construction du mur en Cisjordanie, qui menacent la viabilité du futur État de Palestine.

S'agissant enfin de la situation très sensible à Jérusalem-Est, la France rappelle que le statu quo ne doit pas être modifié, pour ne pas préjuger du résultat des négociations sur le statut définitif.

M[me] Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le représentant permanent de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne. J'aimerais également m'associer aux autres orateurs qui ont remercié le Représentant personnel du Secrétaire général de son exposé très complet.

Le Royaume-Uni demeure fermement déterminé à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a eu l'occasion de débattre de la marche à suivre avec le Premier Ministre Olmert, le Président Abbas et M[me] Livni, Ministre des affaires étrangères, lors de sa visite en Israël et dans les territoires palestiniens occupés la semaine dernière. Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour mettre fin à la violence et promouvoir la réconciliation intrapalestinienne, et nous aimerions nous associer aux autres orateurs qui se sont félicités en particulier des efforts faits dernièrement par l'Arabie saoudite et par le Roi Abdullah en personne pour contribuer à atteindre cet objectif.

Le fait qu'un accord ait été conclu à La Mecque en vue de former un gouvernement palestinien d'unité nationale constitue manifestement une évolution importante. Nous attendons avec intérêt les détails de cet accord. Le Royaume-Uni a hâte de s'engager avec un nouveau gouvernement, conformément aux principes établis par le Quatuor. Nous espérons que la formation d'un gouvernement d'unité nationale marquera la fin de la violence entre Palestiniens et nous permettra à tous d'avancer.

Le Royaume-Uni se félicite des déclarations faites par le Quatuor les 2 et 9 février, ainsi que de l'engagement des deux parties de faire avancer le processus de paix. Tout comme d'autres États Membres, nous attendons avec intérêt la prochaine réunion trilatérale entre le Premier Ministre Olmert, le Président Abbas et la Secrétaire d'État des États-Unis, M[me] Rice.

Cela étant, comme plusieurs orateurs l'ont relevé ce matin, des difficultés considérables persistent. Nous condamnons sans réserve l'attentat suicide survenu le 29 janvier à Eilat. Rien ne justifie de tels attentats, qui ne font qu'à attiser davantage une situation déjà tendue dans la région. Les attaques à la roquette Qassam dirigées contre Israël se poursuivent, et la situation demeure fragile sur le site de la Mosquée d'Al-Aqsa. Le Royaume-Uni demande instamment que toute mesure concernant ce lieu saint soit prise avec l'accord de toutes les parties intéressées et dans le respect du statu quo.

Le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite coopération avec ses partenaires internationaux. Nous devons continuer de fournir une assistance internationale pour renforcer les capacités en Palestine et pour aider l'économie palestinienne à se développer. La gouvernance et la réforme économique vont de pair avec le progrès politique. Nous demeurons résolus à trouver une solution qui aboutira à une paix globale et durable avec deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Je voudrais également aborder la question du Liban. Le Royaume-Uni reste préoccupé par l'instabilité politique persistante au Liban. L'attentat à la bombe perpétré aujourd'hui contre deux autobus près de Beyrouth constitue un autre acte déplorable, et nous le condamnons également sans réserve. Je tiens à souligner une fois encore que rien ne justifie de tels attentats.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer le Gouvernement libanais démocratiquement élu dans ses efforts visant à sortir de l'impasse politique actuelle, et nous exhortons toutes les parties à participer à ces efforts par la voie d'un dialogue pacifique.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la France de la réussite de la conférence de Paris III, qui donnera un grand coup de fouet à l'économie libanaise.

L'ONU a un rôle central à jouer pour aider le Liban à parvenir à une paix et une stabilité durables. Le Royaume-Uni persiste à croire que la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité fournit le meilleur cadre possible pour régler les problèmes du Liban. Nous nous félicitons de tous les efforts internationaux constructifs de médiation visant à régler la crise, et nous enjoignons les États de la région à éviter de déstabiliser la situation au Liban.

Comme de nombreux orateurs l'ont signalé ce matin, il est essentiel à présent que tous les États Membres aident le Gouvernement libanais à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006). Nous nous réjouissons donc des progrès réalisés jusqu'ici, notamment pour ce qui est d'aider les autorités libanaises à étendre leur contrôle à l'ensemble de leur territoire. Mais là encore, il reste beaucoup à faire. Il est essentiel d'avancer sur la question des fermes de Chebaa, d'obtenir la libération des prisonniers israéliens et d'appliquer l'embargo sur les armes en vertu de la résolution 1701 (2006).

Je tiens ici à dire que, comme d'autres, nous sommes préoccupés par les incidents qui se sont produits, le 7 février, le long de la Ligne bleue. Il est important que les deux parties fassent preuve de prudence et de retenue. Nous nous félicitons de la réunion tripartite qui s'est tenue le 12 février.

Le rôle de l'ONU est crucial pour faire toute la lumière sur le meurtre de Rafic Hariri. Le Royaume-Uni appuie de tout son poids les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'Organisation. Nous nous tenons prêts à aider la Commission de toutes les manières possibles. Il était essentiel que le Conseil de sécurité parvienne à un accord sur la création d'un tribunal chargé de suivre cette enquête. Nous espérons que les responsables politiques libanais s'entendront pour aller de l'avant et que le tribunal pourra remplir sa mission.

M. Verbeke (Belgique) : La Belgique s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure l'Allemagne en tant que Présidente de l'Union européenne. Elle remercie M. Alvaro de Soto pour son exposé qui nous a permis de mieux cerner encore la question qui est à l'ordre du jour du Conseil.

Tous, nous nous retrouvons dans le constat fait, ici même, le mois dernier par le Secrétaire général adjoint, M. Gambari : nous ne pouvons pas nous permettre la répétition d'une année perdue comme celle qui vient de s'écouler. Le rôle de la communauté internationale, notre rôle, notre responsabilité, est de créer les conditions nécessaires pour la reprise des négociations entre parties. Les paramètres pour trouver un tel accord sont connus : la Feuille de route, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, et la Déclaration de Beyrouth de la Ligue des États arabes.

La Belgique se félicite de la récente rencontre entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, ainsi que de l'initiative d'une réunion tripartite prise par la Secrétaire d'État Condoleezza Rice. Mais cette reprise du dialogue ne peut pas rester à la merci de nouveaux incidents. Notre responsabilité collective est de mettre en place un processus de négociations capable de résister aux aléas. La responsabilité des parties est de prouver leur engagement dans les négociations, en mettant en œuvre les accords intervenus.

La Belgique rappelle la détermination de l'Union européenne à s'engager activement. Nous soutenons le rôle central du Quatuor comme garant d'un horizon politique clair et comme catalyseur des différentes initiatives. Nous saluons la volonté réaffirmée du Quatuor de se réunir régulièrement. Cela permettra un accompagnement actif des parties, la mise à jour des modalités de réalisation de la Feuille de route et un suivi de l'évolution de la situation sur le terrain. Dans ce contexte, la Belgique se félicite du rôle actif joué par les pays arabes et salue, comme un pas positif, l'accord atteint à La Mecque.

Pour que 2007 marque la différence, il faudra compter sur les actions des parties avant tout. La Belgique salue les efforts du Président Abbas en vue de constituer un gouvernement d'unité nationale. Nous serons prêts à collaborer avec un gouvernement palestinien légitime doté d'un programme qui reflète les principes du Quatuor. On ne bâtira pas durablement la paix en rejetant les accords passés. Ces accords ne constituent pas une exigence de circonstance mais le fondement même d'une paix durable.

La Belgique condamne la poursuite des tirs de roquettes vers Israël, en violation du cessez-le-feu de Gaza, ainsi que le terrorisme qui a frappé la population d'Eilat. Nous saluons la retenue dont a fait preuve le Gouvernement israélien, et nous demandons aux responsables palestiniens de mettre fin aux violences. Nous espérons une extension rapide du cessez-le-feu à la Cisjordanie. Nous en appelons au Gouvernement israélien pour qu'il mette fin aux activités de colonisation et à la construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie.

Je voudrais terminer avec deux mots sur le Liban. Après le conflit de l'été 2006, la Belgique a décidé de participer à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, traduisant sa volonté de contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Nous espérons vivement que le Secrétaire général sera à même de nous présenter dans son prochain rapport des propositions visant à mettre en œuvre le volet politique de la résolution 1701 (2006), notamment au sujet de la question des fermes de Chebaa.

Nous nous félicitons du message fort que la communauté internationale a lancé lors de la Conférence de Paris. Nous appelons tous les Libanais à résoudre leurs divergences par la concertation, plutôt que par l'affrontement.

Enfin, nous condamnons avec force l'incident grave, tragique et odieux survenu ce matin et exprimons notre profonde sympathie aux proches des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple libanais, peuple ami de la Belgique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovaquie.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration qui sera bientôt prononcée par le

Représentant permanent de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne.

Pour commencer, je me joins aux orateurs précédents pour remercier M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, pour son exposé ainsi que pour ses observations et remarques judicieuses. Nous souscrivons à son observation selon laquelle, en dépit des nombreuses difficultés que connaît ces temps-ci le Moyen-Orient, il existe une possibilité de relancer le processus de paix.

La rencontre entre le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, à la fin de l'année dernière, a imprimé un élan positif qui doit être entretenu et prolongé au moyen d'actions concrètes et immédiates, notamment des mesures de confiance dans les deux camps. Les vues et positions exprimées par les parties et les responsables régionaux durant le dernier déplacement de la Secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice dans la région constituent un autre signe positif d'une volonté politique croissante de sortir de l'impasse actuelle et d'avancer vers de véritables négociations.

C'est pourquoi, nous nous réjouissons de la réunion trilatérale américano-israélo-palestinienne de haut niveau qui doit avoir lieu le 19 février entre la Secrétaire d'État Rice, le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas. Nous y voyons une étape cruciale vers la reprise du processus de paix, étape dont nous estimons qu'elle donnera l'élan nécessaire dans cette direction.

À cet égard, nous sommes satisfaits de la dernière réunion du Quatuor, tenue le 2 février, et de l'entretien téléphonique que ses membres ont eu le 9 février, et nous appuyons les déclarations qui en sont ressorties. Nous attendons avec intérêt de voir le Quatuor s'engager de manière concertée et active en faveur d'un règlement global du conflit au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'il représente encore le mécanisme le plus adapté pour faire progresser le processus de paix et que la Feuille de route est le plan le plus efficace pour parvenir à une paix durable.

Nous appuyons l'idée de réunions plus régulières et fréquentes du Quatuor, au niveau principal et à celui des Envoyés, selon un calendrier convenu, la prochaine de ces réunions devant avoir lieu le 21 février à Berlin, au niveau principal, pour examiner plus avant les mesures à prendre.

Nous prenons également note de la décision récente prise par Israël de reprendre les transferts – bien qu'il ne s'agisse que de transferts partiels – des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'il a pour l'instant gelées. Nous appelons une nouvelle fois Israël à poursuivre ces transferts et nous l'encourageons à envisager de le faire par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire étendu qui, en coordination avec le cabinet du Président palestinien, apporte les secours essentiels à de nombreux Palestiniens.

Nous notons avec satisfaction qu'un accord a été conclu la semaine dernière à La Mecque entre les factions palestiniennes pour former un gouvernement d'unité nationale, et nous saluons l'initiative menée par S. M. le Roi Abdullah d'Arabie saoudite afin de faciliter cet accord. Nous estimons qu'il s'agit d'un important pas en avant. Nous espérons que cet accord mettra un terme aux querelles intestines meurtrières entre Palestiniens. Nous attendons du nouveau gouvernement palestinien qu'il s'engage en faveur des principes du Quatuor et nous escomptons que son programme politique permettra un engagement rapide, ainsi que la poursuite du dialogue en vue de trouver une solution au conflit du Moyen-Orient.

Je passe maintenant à l'évolution quotidienne de la situation sur le terrain. Nous sommes vivement préoccupés par la dégradation récente de la situation sécuritaire dans la région et nous condamnons l'attentat suicide à la bombe perpétré à Eilat le 29 janvier dernier. Nous demandons à nouveau que cessent immédiatement les violences de la part des factions palestiniennes ainsi que les attaques menées contre Israël, principalement les tirs de roquettes visant des centres de population israéliens, et que soit libéré le soldat israélien enlevé. Nous appuyons les efforts et l'orientation imprimée par le Président Abbas à cet égard.

Nous espérons et attendons également d'Israël et des Palestiniens qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue et qu'ils mettent tout en œuvre pour préserver et consolider l'accord de cessez-le-feu à Gaza dont ils sont mutuellement convenus. Nous pensons qu'en ces heures critiques, il est de la plus haute importance de ne pas compromettre de nouveaux progrès éventuels ni les perspectives prometteuses de paix dans la région. C'est pourquoi nous prônons la prudence et la sagesse dans la gestion des sites historiques et religieux de

Jérusalem, de manière à ce qu'ils ne deviennent pas une nouvelle source fâcheuse de méfiance mutuelle et même de violence. Il est capital que les deux parties s'engagent dans un dialogue constructif et prennent mutuellement des mesures pour désamorcer les tensions qui se sont accumulées.

Nous attendons du Gouvernement israélien qu'il maintienne son engagement envers la paix en s'appuyant sur les principes énoncés dans la Feuille de route et qu'il évite toute mesure ou action qui pourrait contrevenir aux principes du droit international. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel en faveur de la libération immédiate des ministres et parlementaires palestiniens qui sont aux mains d'Israël et du gel de toutes les activités de peuplement.

Je passe à présent à la situation au Liban. Demain marquera le deuxième anniversaire d'un événement tragique, l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafik Hariri. À cet égard, nous estimons qu'il est grand temps de mettre fin à la violence motivée par des raisons politiques au Liban. Nous condamnons fermement les attentats terroristes perpétrés ce matin contre des civils innocents. Nous demandons qu'une enquête en règle soit menée sur cette affaire et que les auteurs de ce crime, tout comme ceux des autres attentats terroristes perpétrés au Liban, soient traduits en justice.

Nous estimons que la signature de l'accord entre l'ONU et le Gouvernement libanais pour mettre en place un tribunal spécial chargé de juger les meurtriers présumés constitue une évolution encourageante. Nous espérons que le Gouvernement libanais prendra les mesures nécessaires pour achever sans délai le processus de ratification.

La Slovaquie a suivi avec une vive préoccupation l'évolution récente de la situation au Liban, notamment les affrontements de rues qui ont fait des victimes parmi les civils. Nous déplorons les tentatives visant à atteindre des objectifs politiques par la violence et nous voudrions encourager les efforts tendant à stabiliser la situation sur le terrain.

Nous sommes convaincus que ce n'est que grâce aux efforts unis de toute la population libanaise et grâce au dialogue et à la négociation pacifique qu'une solution aux nombreuses questions en suspens pourra être trouvée. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le Premier Ministre Siniora et par le Gouvernement légitimement et démocratiquement élu pour maintenir le dialogue avec tous les acteurs politiques du Liban, de manière à régler les difficultés importantes auxquelles le pays est confronté. Nous louons également les efforts de médiation du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amr Moussa, ainsi que tous les autres efforts internationaux constructifs visant à faciliter l'apparition d'un consensus dans le pays.

Nous nous félicitons des résultats de la Conférence internationale sur la reconstruction au Liban, tenue à Paris le 25 janvier. Nous espérons que les promesses d'aide se matérialiseront très rapidement afin de soutenir la reconstruction, le relèvement économique et les réformes nécessaires dans ce pays pour rétablir les fondements d'un développement durable et d'une vie digne pour toute la population libanaise.

Nous avons exprimé maintes fois notre soutien à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale du Liban, qui doivent être respectées par tous. Nous pensons que la résolution 1701 (2006) fournit une bonne base à la stabilisation de la situation au Liban. Toutefois, il est capital que cette résolution, ainsi que toutes les résolutions pertinentes du Conseil, soit pleinement respectée et mise en œuvre dans tous ses aspects par toutes les parties prenantes. Le rôle constructif et la contribution positive des pays voisins du Liban, ainsi que d'autres pays de la région, sont à cet égard des éléments très importants, voire fondamentaux.

Enfin, nous louons la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour le rôle qu'elle joue dans ce pays et pour les efforts inlassables qu'elle déploie en vue de maintenir la paix et d'empêcher la reprise des hostilités, y compris lorsqu'elle est intervenue de manière rapide et efficace pour régler l'incident survenu récemment à la frontière israélo-libanaise.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais au nom de ma délégation vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et vous souhaiter plein succès à la tête des travaux du Conseil. Nous voudrions également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent

de la Fédération de Russie, pour la manière experte avec laquelle il a dirigé les activités du Conseil au mois de janvier. Nous remercions M. Alvaro de Soto de son exposé et de sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Sur la base de l'initiative prise par Sa Majesté le Gardien des deux Mosquées sacrées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al Saud, et sous son égide, un dialogue sur la réconciliation nationale palestinienne a eu lieu la semaine dernière. Ce dialogue a débouché sur la conclusion d'un accord entre les dirigeants du peuple palestinien. Nous remercions l'Arabie saoudite de ce précieux effort et nous remercions également tous les autres dirigeants arabes qui ont contribué à ce succès. À cet égard, l'accord a entériné la cessation de toutes les querelles intestines entre Palestiniens et approuvé la formation rapide d'un gouvernement d'union nationale. Il réaffirme l'importance de l'unité nationale pour réaliser les ambitions nationales légitimes du peuple palestinien. Ainsi, le dialogue pacifique sera désormais la seule base pour tenter de résoudre les divergences politiques entre Palestiniens.

Les dirigeants du peuple palestinien se sont engagés à respecter l'esprit et la lettre de cet accord et se sont déclarés résolus à consacrer leurs efforts à mettre fin à l'occupation israélienne et à recouvrer les droits nationaux du peuple palestinien. Par ailleurs, des questions clefs, comme celles de Jérusalem-Est occupée, des réfugiés palestiniens, des prisonniers et des détenus et de la poursuite de la construction illégale du mur et de l'implantation de colonies de peuplement par Israël dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, recevront une priorité absolue.

En outre, en sa qualité de Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de Président de l'Autorité palestinienne, le Président Mahmoud Abbas confiera au Premier Ministre, Ismail Haniyeh, le soin de former un gouvernement palestinien dans les prochains jours.

Le Président demandera au premier ministre du prochain gouvernement de respecter les intérêts du peuple palestinien, de protéger ses droits, de préserver et de développer ses accomplissements et d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs nationaux tels que ratifiés par les résolutions du Conseil national palestinien, la Loi fondamentale, le Document sur la concorde nationale et les résolutions des sommets arabes. Le Président Abbas, en conséquence, demandera également au premier ministre du prochain gouvernement de respecter les accords arabes et internationaux signés par l'OLP.

Nous sommes certainement convaincus que la prochaine formation d'un gouvernement d'union nationale reposant sur les principes précités devrait permettre la levée du blocus financier imposé au peuple palestinien par certains membres de la communauté internationale depuis la tenue des élections démocratiques dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, en janvier de l'année dernière.

Le succès des dirigeants palestiniens s'agissant d'accorder plus d'importance aux questions plus générales concernant le peuple palestinien qu'aux désaccords politiques a créé un climat constructif pour la réunion qui aura lieu le 19 février 2007 entre le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre israélien Ehud Olmert, sous l'égide de la Secrétaire d'État des États-Unis Condoleezza Rice. La réunion aura deux composantes. La première sera d'ordre pratique : un débat sur des questions diverses telles que la libération des prisonniers, la rétrocession des recettes fiscales appartenant au peuple palestinien, la mise en œuvre de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage, et la levée de restrictions imposées aux déplacements des personnes et des marchandises palestiniennes en Cisjordanie, ainsi que l'élargissement de l'accord de cessez-le-feu à la Cisjordanie. Presque toutes ces questions ont été abordées au cours de la dernière réunion qui a eu lieu entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert; nombre d'entre elles restent doivent encore à mettre en œuvre.

La deuxième composante de la réunion aura trait au processus politique dans son ensemble. Le Président Abbas rappellera que la partie palestinienne est disposée à engager immédiatement des pourparlers sur les questions relatives au statut final. Celui-ci sera fondé sur la cessation de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien indépendant et souverain (sur la base des frontières de 1967), avec Jérusalem-Est comme capitale, et sur l'obtention d'une solution juste à la question des réfugiés conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Si cette réunion est couronnée de succès – comme nous l'espérons –, elle aura beaucoup d'influence sur le succès des réunions futures, celle du Quatuor qui doit avoir lieu ce mois-ci à Berlin.

La communauté internationale a, à plusieurs reprises, réitéré son appel afin qu'Israël mette fin à son

occupation, qui a commencé en 1967, et a exprimé son appui à la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et dans des frontière sûres. Pour réaliser cette vision, il convient d'établir un calendrier spécifique, doté d'un mécanisme de suivi, afin de parvenir à un accord juste et global. À cet égard, une conférence internationale pourrait être le moyen d'atteindre ces objectifs.

La partie palestinienne a parlé. Nous sommes prêts. Nous avons unifié notre peuple et nous avons resserré les rangs de nos dirigeants. Le Président Abbas, en tant que Président du Comité exécutif de l'Organisation palestinienne de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, a le mandat nécessaire pour négocier la paix sur la base de la légitimité internationale, y compris les résolutions de l'ONU, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. La question qui se pose maintenant est de savoir si Israël est prêt à engager des pourparlers réels et sincères qui mettront à jamais un terme à son occupation des territoires qui remonte à 1967.

Il est évident que nous sommes placés devant une occasion historique qui doit être saisie par toutes les parties intéressées à une paix juste et durable. Cependant, des faits récents ont continué d'anéantir les espoirs de paix du peuple palestinien. Il y a eu notamment la décision condamnable et scandaleuse, motivée par des considérations politiques, et susceptible d'envenimer la situation, prise le dimanche 11 février 2007 par le Gouvernement israélien, de poursuivre la construction et les travaux de fouilles sous le mur d'Al-Burag dans le complexe sacré de la mosquée d'Al-Aqsa. Cette action illégale d'Israël, puissance occupante, menace le caractère sacré, l'intégrité et les fondations de la mosquée Al-Aqsa. Cette action a en outre suscité de fortes inquiétudes et illustre clairement le fait que le Gouvernement israélien n'a pas l'intention de promouvoir la paix, mais plutôt d'enflammer les musulmans et les chrétiens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. De telles mesures provoquent également l'émoi des peuples du monde arabe, des musulmans et des chrétiens dans le monde entier.

Dans une scène rappelant les incidents qui ont provoqué l'intifada d'Al-Aqsa le 28 septembre 2000, le jeudi 9 février 2007, les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut le complexe sacré d'Al-Aqsa dans Jérusalem-Est occupé, en ayant recours à une force excessive contre les fidèles palestiniens et en blessant des douzaines. Israël n'a-t-il pas tiré d'enseignements des mesures dangereuses qu'il a prises précédemment, notamment la visite tristement célèbre d'Ariel Sharon dans les sanctuaires sacrés de Jérusalem-Est, qui ont provoqué la deuxième Intifada – l'Intifada d'Al-Aqsa?

Il convient de rappeler que la vieille ville de Jérusalem et ses murs sont protégés par la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial des Nations Unies et sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Dans une déclaration prononcée récemment sur la question, l'UNESCO a demandé au Gouvernement israélien de mettre fin à ses actions illégales et a déclaré que le caractère particulier de la vieille ville de Jérusalem émanait notamment du lien étroit entre les bâtiments historiques et religieux et les populations y vivant, et a noté que si l'on rompait l'équilibre délicat existant entre les symboles des trois religions monothéistes, cela risquerait de porter atteinte au respect de croyances sacrées.

Il est également important de rappeler au Conseil que l'action israélienne citée précédemment a été commise au mépris de la Quatrième Convention de Genève de 1949 et du Règlement de La Haye de 1907 et en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans nombre de ces résolutions, le Conseil a réaffirmé que la Quatrième Convention de Genève s'appliquait à tous les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, et a déclaré à plusieurs reprises que tous les arrangements et mesures décidés par Israël, notamment d'ordre législatif et administratif, visant à en modifier le statut juridique, la composition démographique et le caractère sont nuls et non avenus et dépourvus d'une quelconque valeur juridique.

Il s'agit d'une responsabilité immédiate incombant au Conseil conformément à la Charte des Nations Unies. Si le Conseil parvenait à honorer ces obligations et à mettre fin aux actions israéliennes à cet égard, il jouerait effectivement un rôle tout à fait crucial qui servirait non seulement à remédier à la périlleuse situation actuelle et à défendre le droit international, y compris le droit international humanitaire, mais également à créer le climat propice pour faire avancer le processus de paix et pour conclure un accord final entre les deux parties. Nous espérons sincèrement y parvenir.

En outre, le reste de la communauté internationale a également une obligation à l'égard des

parties et doit veiller à ce qu'aucune mesure unilatérale ne soit prise et ne mette en danger la fragile perspective de paix qui se présente à nous. Les actions illégales telles que celles qui ont été prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, outre la poursuite de ses activités de peuplement et la construction de son mur, pourraient créer un climat où nous laisserons passer ce moment historique. Cela ne peut être une option. Pendant plus d'une décennie, le peuple palestinien a déployé des efforts qui lui ont laissé espérer de grands changements. Le moment est venu de faire des propositions réelles et sincères qui promettent une paix juste et durable : une paix où sera créé un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale. Cela garantira la liberté, la paix et la sécurité de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de louer la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil et de vous souhaiter plein succès pour la durée de votre mandat. Je voudrais également remercier M. Alvaro de Soto pour son exposé et pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais commencer par un rappel. La communauté internationale a clairement décidé que tout gouvernement palestinien doit pleinement accepter les trois conditions suivantes : premièrement, la reconnaissance de l'État d'Israël; deuxièmement, la cessation et le désaveu des activités terroristes; et troisièmement, l'acceptation et la mise en œuvre des accords signés précédemment avec Israël, y compris l'acceptation de la Feuille de route.

Il s'agit là de principes fermes, non de pâles recommandations. Ils ne peuvent être éludés, masqués ni contournés. Ce sont des préalables à la paix et ils ne sont pas négociables. Le Quatuor a réaffirmé cette position à juste titre lors de sa réunion du 2 février et dans un communiqué de presse vendredi dernier. En tant que tel, l'accord publié sur un gouvernement dit d'union ne tient pas compte de la réalité sur le terrain. Nous nous sommes déjà laissés leurrer par un morceau de papier, avec des conséquences tragiques. J'espère que le monde en a tiré la leçon.

Les actes de terrorisme palestiniens, y compris le tir de roquettes Qassam et l'introduction en contrebande d'armes dans la bande de Gaza, se poursuivent. Rien que ces deux derniers jours, des Palestiniens de la bande de Gaza ont tiré cinq roquettes Qassam sur la ville de Sderot, dans l'ouest du Néguev. Cela fait un total de 37 tirs de roquettes terroristes rien qu'au cours des trois dernières semaines, comme vient de le faire remarquer M. de Soto, et plus de 140 depuis l'accord de cessez-le-feu fin novembre – un cessez-le-feu qu'Israël respecte et que les Palestiniens violent constamment. Pendant ce temps, le soldat Gilad Shalit, qui a été enlevé et qui est détenu par le Hamas, n'a pas encore été libéré.

Il y a deux semaines, le lundi 30 janvier, un Palestinien de la bande de Gaza âgé de 21 ans s'est fait sauter dans une boulangerie de la ville d'Eilat, au sud du pays, tuant trois Israéliens. Le Jihad islamique, les terroristes qui ont revendiqué la responsabilité d'avoir envoyé ce jeune homme commettre un attentat-suicide et assassiner des Israéliens de sang-froid, ont applaudi l'attaque terroriste en ces termes :

> « Cette opération, menée par les héros de la résistance … sur les terres de 1948, est une initiative d'un ordre différent pour réveiller les consciences et pointer à nouveau les fusils sur l'ennemi. »

Cette prétendue initiative d'un genre différent n'est malheureusement pas différente du tout. C'est la continuation de la politique de la direction palestinienne qui consiste à mener une guerre terroriste contre l'État d'Israël plutôt que d'engager son peuple sur la voie de la souveraineté.

Il est important que nous comprenions que si le Hamas a souhaité un prétendu gouvernement d'union, c'est précisément parce que les pressions internationales donnaient des résultats.

En montrant un front uni, la communauté internationale, le Quatuor et le Conseil lui-même ont fait clairement comprendre au Hamas qu'il ne serait pas reconnu et qu'aucun dialogue ne serait engagé avec lui tant qu'il n'aurait pas accepté les demandes de la communauté internationale.

Le Hamas doit comprendre qu'il ne peut éluder ces conditions en montrant une unité de façade. Il faut prouver ses bonnes intentions, et le Hamas et cette nouvelle entité seront jugés sur leurs actions, et pas simplement sur leurs paroles.

Mais, jusqu'à présent, le Hamas n'a même pas prononcé les mots qu'il fallait. Au contraire, ce que ces

dirigeants disent véhicule un message bien différent. Ismael Radwan, porte-parole du Hamas, a déclaré :

> « L’accord de La Mecque ne signifie pas une reconnaissance de l’entité israélienne… C’est une non-reconnaissance de la légitimité du mouvement sioniste. »

Il ne peut y avoir de processus tant qu’une partie refuse de reconnaître l’existence de l’autre.

L’accord de La Mecque ne condamne pas non plus la violence et le terrorisme. Comment peut-il y avoir un processus de paix lorsqu’une partie est constamment sous la menace du terrorisme et de la violence? Les accords conclus jusqu’à présent entre Israël et les Palestiniens doivent être respectés avant qu’on ne puisse débattre du gouvernement d’unité. Les accords antérieurs ne figurent pas sur un menu où le Hamas peut choisir les seules dispositions qu’il souhaite observer.

La réalité de la situation à Jérusalem a malheureusement été déformée dans des proportions telles que nous devons revenir sur les faits de base afin de comprendre ce qui se passe réellement. Je demande au Conseil de se reporter à ma lettre du 7 février 2007, qui traitait des détails des travaux de réfection. Comme la réalité a été déformée pour de grossiers motifs politiques, il est utile d’en répéter les principaux points.

Depuis 1967, la porte des Maghrébins représente la voie d’accès au mont du Temple pour tous les non musulmans – juifs, chrétiens, touristes et autres. Seuls les musulmans peuvent entrer par les autres portes. Israël a toujours respecté le caractère sacré du lieu et fait preuve de la plus grande délicatesse quand il traite avec les différentes autorités religieuses. Pendant l’hiver 2004, une partie de la rampe menant à la porte des Maghrébins s’est effondrée suite à l’érosion causée par une tempête de neige et un tremblement de terre. Suite à cela, une passerelle provisoire en bois a été construite, car la rampe menant à la porte des Maghrébins était considérée comme une structure dangereuse. La loi exige qu’on enlève les débris ou qu’on reconstruise la partie effondrée. Les travaux de réfection entrepris dans le parc archéologique de Jérusalem n’ont donc pas d’autre but que d’ériger des piliers destinés à soutenir la rampe d’accès permanente qui viendra remplacer la rampe existante. Cette passerelle est là pour le bien et la sécurité des visiteurs du lieu. Qu’on imagine l’indignation dans le monde, chez les musulmans et chez d’autres, si on laissait cette passerelle s’effondrer.

Les travaux ont lieu en territoire israélien souverain, en dehors de la zone très sensible du mont du Temple. Israël est pleinement dans son droit, et cela relève de sa juridiction. Les fouilles sont menées en toute transparence, conformément aux différentes lois sur les antiquités et sous les auspices d’experts et de professionnels éminents dans ce domaine, en coordination avec les diverses autorités religieuses. Israël n’a pas l’intention de toucher au mont du Temple pendant les travaux de réfection ni d’endommager celui-ci. Je peux assurer le Président et les membres du Conseil que cette affaire délicate continuera d’être menée avec les plus grandes courtoisie et délicatesse.

Contrairement à la situation à Jérusalem, la situation au Liban est un problème substantiel et bien réel, qui représente une préoccupation pressante et demande une intervention urgente.

La semaine dernière, lundi 5 février, des soldats israéliens ont découvert des engins explosifs dans le nord. Il s’agit là d’une situation qui a rappelé à beaucoup l’incident du 12 juillet 2006, qui a provoqué la guerre de l’été dernier avec le Hezbollah. Plus tard cette semaine-là, des soldats israéliens ont essuyé des coups de feu tirés par l’armée libanaise alors qu’ils cherchaient d’autres engins explosifs dans la même zone, au nord de la barrière technique mais au sud de la Ligne bleue – tout cela en territoire israélien souverain.

Cependant, cet incident ne constituait qu’un petit avant-goût des vraies violations, qui devraient nous préoccuper et nous inquiéter tous. Les vraies violations ont eu lieu vendredi, lorsque l’armée libanaise, agissant comme elle le devait, a confisqué un chargement d’armes destiné au Hezbollah. Comme je l’ai déjà dit au Conseil, le Hezbollah est en train de se réarmer à la faveur d’un trafic d’armes et de munitions qui passe par la frontière libano-syrienne. Cela doit cesser et l’embargo doit être respecté, comme le demande la résolution 1701 (2006). Nous pensons que le Conseil aurait dû s’intéresser à cet incident, qui a jeté la lumière sur un phénomène très répandu au Liban, en particulier la violation des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

Qu’il me soit également permis de rappeler au Conseil que nos soldats Udi Goldwasser et Eldad Regev, enlevés il y a sept mois, n’ont toujours pas été libérés. Nous n’avons pas même reçu un signe de vie. En adoptant la résolution 1701 (2006), le Conseil s’est engagé à obtenir leur libération inconditionnelle.

Je demande instamment au Conseil aujourd'hui de donner suite à cet engagement.

Le réarmement du Hezbollah et ce dont nous avons été témoins ce matin au Liban – des innocents tués et de nombreux blessés dans des attentats à l'explosif contre des autobus publics – constituent la situation réelle au Moyen-Orient et les vraies questions qui devraient tous nous préoccuper. Cet attentat, qui se produit la veille du deuxième anniversaire de l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri, qui plus est – un événement sur lequel enquête toujours le Conseil – nous rappelle durement à la réalité dans notre région.

Une tendance troublante est en train de se faire jour chez certains membres de la communauté internationale qui souhaitent préconiser de faire des concessions, de cajoler les terroristes et de déclarer prématurément le succès. Ces déclarations ne servent pas les intérêts de la paix. Elles ne font qu'enhardir les terroristes et leur envoyer le message que la communauté internationale ne pense pas ce qu'elle dit.

La communauté internationale doit envoyer un message sans ambiguïté aux forces de l'extrémisme – au Hamas et au Hezbollah, et à leurs marionnettistes en Iran et en Syrie, dont les tentacules exercent une influence déstabilisatrice –, à savoir qu'elle ne permettra plus leur vile ingérence dans notre région.

Tout espoir pour notre région n'est cependant pas perdu. Afin de commencer le travail préparatoire à l'instauration de la paix, Israël est disposé à travailler avec les modérés, à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme, à les aider dans les efforts qu'ils déploient pour satisfaire aux besoins économiques et humanitaires, et à assister à l'élaboration de leur programme politique. Pour que ces entreprises soient couronnées de succès, cependant, nos voisins doivent faire les bons choix, et la modération doit l'emporter sur l'extrémisme. S'ils font les bons choix, ils seront surpris d'apprendre jusqu'où Israël est disposé à aller, de concert avec eux, pour concrétiser la vision d'un Moyen-Orient pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Liban.

Mme Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. J'aimerais exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Russie, pour sa direction avisée du Conseil le mois dernier. Nous remercions également M. de Soto de son exposé.

J'associe ma délégation aux déclarations qui seront faites plus tard par les représentants du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Le Liban a été aujourd'hui la cible d'un attentat terroriste odieux qui a coûté la vie à des civils innocents – un attentat qui est symbolique de l'instabilité de notre région. Ce matin, à la veille du deuxième anniversaire de l'assassinat du Premier Ministre Hariri, des explosifs ont détoné dans deux autobus publics près de la ville de Bikfaya, tuant trois personnes et en blessant 22 autres – certaines grièvement, selon nos dernières informations.

Cet attentat visait à intimider le peuple libanais, à créer la panique et à déstabiliser le pays. Au nom du Gouvernement libanais, le Premier Ministre a demandé l'assistance technique de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU pour enquêter sur cet attentat terroriste. La divulgation de l'identité de ceux qui sont à l'origine de ces attentats est d'une importance capitale pour la stabilité à long terme du Liban et la consolidation de sa démocratie.

Nous aimerions saisir cette occasion pour répéter à quel point il est important que le tribunal spécial pour le Liban rende la justice et offre aux Libanais l'occasion de vivre dans un État souverain, à l'abri de la violence et en repos.

Nous nous réunissons à nouveau au Conseil de sécurité pour débattre du Moyen-Orient – une région où les tensions abondent, dues en grande partie aux pratiques israéliennes contre les Libanais et les Palestiniens. Israël a récemment commencé des travaux de construction et des fouilles sous l'esplanade de la mosquée sacrée al-Aqsa. Israël a aussi traité durement les civils qui assistaient aux prières du vendredi et les manifestants qui ont pacifiquement fait entendre leurs points de vue. Les actions d'Israël menacent non seulement gravement les fondations de la mosquée, qui peut s'effondrer, mais aussi les bases de l'instauration de toute paix ou bonne volonté possible dans la région. Israël touche à une question très sensible pour les musulmans du monde entier, car il menace un des sites les plus sacrés de l'islam.

Israël continue de créer un nouveau fait accompli sur le terrain à Jérusalem, en violation des résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité. Au Liban, Israël continue ses violations de la souveraineté libanaise en ne respectant pas pleinement ses obligations au titre de la résolution 1701 (2006), comme l'ont prouvé les événements survenus le long de la Ligne bleue dans la nuit du 7 février. Israël a assuré qu'il conduisait des activités de déminage nocturnes dans une zone où la Ligne bleue n'est pas clairement tracée. Les Forces armées libanaises ont envoyé un message par le biais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban selon lequel Israël devrait différer ses activités jusqu'au matin pour éviter toute confusion quant à la position de la Ligne bleue. Elles ont ensuite proposé que la question soit réglée par les voies de communication régulières avant que toute action militaire soit menée sur le terrain. Néanmoins, les forces armées israéliennes ont persisté, rejetant la demande libanaise. Le bulldozer israélien a franchi la barrière technique et a continué sa progression. Malgré les tirs d'avertissement des Forces armées libanaises, les forces israéliennes ont continué d'avancer, violant la Ligne bleue et passant du côté libanais sur une profondeur de 30 mètres et un front de 50 mètres.

Il est manifeste que les forces armées israéliennes ont provoqué les incidents le long de la Ligne bleue en n'ayant pas recours aux voies de coordination et de communication et en insistant pour opérer dans une zone sensible où la Ligne bleue n'est pas clairement tracée. Le Gouvernement libanais proteste fermement contre les violations continues israéliennes de la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006).

Nous attendons également avec intérêt le règlement rapide des questions liées aux fermes de Chebaa, comme le stipule la résolution 1701 (2006). À cette fin, nous renvoyons au programme en sept points de notre gouvernement concernant les fermes de Chebaa et appelons toutes les parties à coopérer pour protéger les droits souverains du Liban dans cette zone. Enfin, nous encourageons les efforts importants entrepris par le Secrétaire général et attendons avec intérêt des résultats concrets en la matière.

La guerre lancée en juillet par Israël contre le Liban se poursuit aujourd'hui, car il reste plus de 1,2 million de bombes à sous-munitions qui continuent périodiquement de tuer et de mutiler des civils libanais innocents. Israël a largué ces bombes en violation flagrante du droit international humanitaire. Un rapport publié par le Programme des Nations Unies pour le développement décrit les conséquences écologiques et humanitaires catastrophiques de la guerre israélienne contre la population du Sud-Liban et ses effets sur les moyens de subsistance de cette dernière.

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier tous les pays qui aident le Liban dans le processus énorme que constituent les opérations de déminage afin de faire du Sud-Liban un lieu sûr pour sa population. Nous demandons au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour qu'il fournisse aux autorités compétentes les cartes indiquant où il a largué ces bombes à sous-munitions, ainsi que les cartes des mines qu'il a posées durant son occupation du Sud-Liban.

Le 25 janvier, la Conférence de Paris III a manifesté la volonté de la communauté internationale d'aider le Liban, et nous sommes reconnaissants de cet appui. Le Gouvernement libanais a présenté un plan de réforme salué par les donateurs et les institutions financières. Des promesses de contributions ont été faites à hauteur de 7,6 milliards de dollars. Le message politique a été clair : la souveraineté et la stabilité du Liban sont cruciales, et les Libanais méritent et requièrent une aide internationale pour atteindre ces objectifs. Nous espérons que les réformes que cet appui prévoit seront mises en œuvre dans un Liban stable bénéficiant d'un cessez-le-feu permanent conformément à la résolution 1701 (2006).

Le Gouvernement libanais a pris toutes les mesures nécessaires dans la mesure de ses moyens pour assurer la sécurité le long de ses frontières. L'armée libanaise fait le maximum pour lutter contre le trafic d'armes à travers ses frontières. Elle exerce son autorité et son rôle pour défendre la souveraineté du pays. Ce dont nous avons besoin, c'est de renforcer les capacités de l'armée libanaise de s'acquitter de ses devoirs nationaux.

Nous remercions l'ONU de l'appui qu'elle accorde au Liban et des efforts qu'elle fait pour instaurer la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très utile, bien qu'il ait oublié de mentionner le Golan

syrien occupé dans sa description des événements actuels dans le contexte de la situation au Moyen-Orient. Les autorités d'occupation israéliennes continuent de détenir des dizaines de ressortissants syriens dans des camps et dans des prisons, et de construire des colonies de peuplement dans le Golan syrien, en violation de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité.

Je manquerais à mes devoirs si je ne saisissais pas la présente occasion pour exprimer nos remerciements et notre gratitude à la délégation de la Fédération de Russie pour la façon remarquable dont elle a dirigé les débats du Conseil le mois dernier. Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir souligné les dimensions globales de tout règlement du conflit israélo-arabe et de la situation au Moyen-Orient.

Ma délégation s'associe aux déclarations que feront les représentants du Koweït au nom du Groupe arabe, de l'Azerbaïdjan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, et de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Un paradoxe surprenant dans les annales de l'ONU – sans laquelle Israël n'aurait pas vu le jour – est le fait qu'au fil des années, tandis qu'Israël s'embarquait dans une politique raciste et expansionniste de colonisation de territoires arabes et continuait de réprimer et d'attaquer les Palestiniens, il est devenu un adversaire inflexible de la paix, défiant avec acharnement la volonté de la communauté internationale exprimée par les résolutions de l'ONU. Jamais auparavant un État Membre de l'ONU n'a à ce point défié l'Organisation, ou manifesté l'ingratitude dont Israël a fait preuve depuis sa création.

Ceci est si vrai que l'expression « deux poids deux mesures » a été inventée et s'est infiltrée dans le jargon diplomatique pour faire précisément référence au déséquilibre dans le traitement dont bénéficie Israël et qui frustre la volonté de la communauté internationale. Malheureusement, les grands et puissants continuent de couvrir les tentatives d'Israël de faire obstruction à la volonté de la communauté internationale, de protéger Israël sur les plans politique et juridique des conséquences de son comportement, et d'empêcher qu'il ne soit tenu responsable de ses politiques continues d'occupation.

Une lecture de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale en date du 11 mai 1949, par laquelle l'Assemblée générale avait, par un vote, accepté qu'Israël devienne Membre de l'ONU, montre que l'Assemblée avait noté à l'époque qu' « Israël est un État pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte » et « la déclaration par laquelle l'État d'Israël "accepte sans réserve aucune les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et s'engage à les observer du jour où il deviendra Membre des Nations Unies" » *(résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, deuxième et quatrième alinéas du préambule)*.

Étant donné qu'Israël a violé toutes les conditions liées au statut de Membre des Nations Unies, est revenu sur ses engagements à respecter la Charte et s'est révélé être un pays qui hait la paix au lieu d'être pacifique, il est légitime, d'un point de vue juridique, de remettre en question l'obligation que la résolution susmentionnée impose à la communauté internationale et la mesure dans laquelle Israël viole les buts et principes de la Charte.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui, peut-être pour la millième fois, pour examiner le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Israël, puissance occupante, commet des violations injustifiées de toutes les dispositions du droit international et des normes éthiques. Le nouvel épisode dans la série actuelle des actes de terrorisme commis par Israël, qui, au regard du droit, est la puissance occupante des territoires arabes, a commencé, le 6 février 2007, avec des travaux d'excavation visant à saper les fondations de la Mosquée Al-Aqsa, qui a une signification symbolique et sacrée pour les musulmans du monde entier et pour la religion musulmane elle-même. Ce nouvel acte de provocation d'Israël s'inscrit dans le droit fil de la perspective israélienne à laquelle nous sommes maintenant habitués. L'acte actuel d'agression contre la Mosquée Al-Aqsa n'est pas le premier du genre; en effet, Israël a aussi tenté d'incendier la mosquée en 1969 et a creusé un tunnel à proximité en 1996. Par un autre acte d'agression, le 28 septembre 2000, Ariel Sharon, chef de l'opposition de droite de l'époque, a visité le complexe de la Mosquée Al-Aqsa, ce qui a déclenché la deuxième Intifada palestinienne et a entravé le processus de paix.

La lecture des documents historiques de 1967 à ce jour met en lumière les mesures délibérées prises par Israël pour modifier la composition démographique de Jérusalem. La première de ces mesures remonte à 1968, un an seulement après l'occupation de la ville, lorsque Israël a assiégé une zone de 3,5 kilomètres

carrés dans Jérusalem et a projeté d'y implanter des colonies de peuplement juives. En quelques années, Israël a créé ce qui est appelé le premier cordon autour de Jérusalem. Alors que personne ne s'opposait aux violations du droit international par Israël, celui-ci a pris une deuxième mesure en 1970 : il a confisqué une zone de 12 kilomètres carrés dans la partie septentrionale de Jérusalem et a établi ce qui est appelé le deuxième cordon. Avec sa troisième mesure, en 1980, Israël a créé ce qui est appelé le troisième cordon, après avoir confisqué une zone de 4,4 kilomètres carrés dans la partie septentrionale de Jérusalem occupée. Ces actes de confiscation, lesquels constituent une violation des résolutions de l'ONU et des instruments internationaux pertinents qui déclarent illégale l'implantation de colonies en territoire occupé, ont donné à Israël la possibilité d'implanter des colonies de peuplement.

D'après les statistiques, le nombre d'unités résidentielles palestiniennes en 1967, avant l'occupation de la ville de Jérusalem par Israël, s'élevait à 12 000, chiffre qui est finalement passé à 38 000. Les statistiques indiquent également que 15 000 unités résidentielles, dans lesquelles vivent 280 000 Palestiniens, sont considérées comme illégales par les autorités d'occupation. En outre, en 1967 également, il n'y avait aucune unité de peuplement israélienne à Jérusalem. Or, aujourd'hui, il y en a plus de 59 000, toutes illégales en vertu du droit international; elles permettent à 182 000 colons israéliens issus de la diaspora juive de vivre sur le territoire d'autrui.

Je résumerai comme suit l'implantation de colonies de peuplement israéliennes à Jérusalem, entreprise lamentable que la communauté internationale considère comme illégale.

Tout d'abord, les forces d'occupation israéliennes ont confisqué 2 000 dunums de terres dans le village palestinien d'Al-Walaja pour construire 5 000 unités destinées aux colons. Ensuite, elles ont construit 4 600 unités pour des colons près du village de Telat Al-Tayara. Enfin, dans le cadre du projet de Jabal Abu Ghneim, elles ont construit 17 500 unités résidentielles. Et, dans le cadre d'un projet annoncé en janvier 2007, 1 000 autres unités pour colons seront bâties dans la zone de Jabal Abu Ghneim, à Jérusalem.

Je me vois obligé de citer ces événements historiques pour rappeler à la communauté internationale, que le Conseil de sécurité représente, qu'Israël connaissait au préalable les résultats probables de ses actes de provocation. Je ne suis pas du tout surpris qu'Israël soit déterminé à provoquer une escalade, étant donné que certains faits semblent suggérer un relâchement des tensions autour de la question palestinienne, après l'accord conclu par les parties palestiniennes à La Mecque, accord intervenu grâce à l'heureuse entremise de Damas. L'attitude d'Israël n'est pas non plus surprenante, du fait que la communauté internationale tout entière s'est félicitée de la déclaration annonçant la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale en Palestine, lequel œuvrera pour satisfaire les aspirations du peuple palestinien, qui rêve d'indépendance et de liberté et attend la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale. La Syrie a inlassablement essayé d'amener les diverses parties palestiniennes à la table des négociations et de parvenir à un rapprochement des points de vue, pour veiller à ce que les ennemis d'une paix juste et durable ne l'emportent pas et pour faire échec à tous les prétextes invoqués par Israël pour faire croire qu'il n'y a pas de partenaire palestinien pour la paix.

De son côté, le Gouvernement israélien a commis un autre acte d'agression contre la Mosquée Al-Aqsa, le but étant de contrecarrer tous les efforts arabes et internationaux en vue de la reprise du processus de paix, ainsi que de compromettre tous les accomplissements réalisés à ce jour et d'empêcher tous les efforts diplomatiques. Je dois souligner que, sur le plan juridique, l'acte d'agression commis par Israël contre la Mosquée Al-Aqsa constitue une violation flagrante de la responsabilité qu'a Israël, en tant que puissance occupante, de veiller à ce que le caractère du territoire palestinien occupé, qui comprend Jérusalem-Est, ne soit pas modifié, en vertu des Conventions de Genève de 1949, de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité.

Sur le plan politique, les actions récentes menées par Israël compromettent sérieusement les efforts déployés par la communauté internationale pour relancer le processus de paix. Ces actions visent notamment à faire échouer la possibilité d'organiser des négociations sur les questions concernant le statut définitif, qui touchent principalement à Jérusalem et au retour des réfugiés conformément à la résolution 49/149 de l'Assemblée générale. Cela se produit alors même que de grandes capitales, des personnalités éminentes et d'autres hommes politiques influents,

issus tant du monde arabe que du reste du monde, s’efforcent de relancer le processus de paix et d’orienter les parties vers un règlement.

Mon pays n’a eu de cesse de souligner qu’il avait fait le choix stratégique d’une paix globale et durable. Une paix stratégique, pour mon pays, est une paix qui nécessite un engagement véritable des deux parties, et non une paix fondée sur un fait accompli qui donnerait tout à Israël sans rien exiger en contrepartie.

La paix stratégique est une question de responsabilité et de décision, sans manœuvrer pour simplement gagner du temps. Elle se fonde sur des décisions conformes au droit international, telles que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), le principe « terre contre paix » et l’Initiative de paix arabe.

Israël doit comprendre que la paix nécessite un retrait total du Golan occupé jusqu’à la frontière du 4 juin 1967 et des autres territoires libanais et palestiniens occupés, dont Jérusalem.

À cette occasion, je voudrais souligner qu’un règlement juste et équitable du conflit israélo-arabe n’est pas impossible, à condition que les Israéliens fassent montre d’une véritable volonté politique de parvenir à la paix. La question de la volonté israélienne a été soulevée par la plupart des États Membres qui ont pris la parole aujourd’hui.

Avant tout chose, la paix est une responsabilité. Elle exige davantage de courage que la guerre. Le conflit israélo-arabe, depuis ses premiers jours, a connu plus de 30 initiatives de paix arabes et internationales, lesquelles ont toutes été rejetées par Israël grâce à l’appui fourni, à 44 reprises, par le veto d’une certaine superpuissance. Tant que le Gouvernement israélien et ses protecteurs n’assumeront pas leurs responsabilités, qu’ils ne feront pas preuve de courage et ne comprendront pas que promouvoir une logique de puissance en faisant le choix de la force militaire ne peut constituer une solution durable, notre région ne connaîtra pas la paix et la stabilité, et la souffrance des populations ne fera qu’augmenter. La paix et la sécurité internationales continueront d’être constamment menacées, le principe « terre contre paix » restera lettre morte et les relations internationales continueront d’être marquées par une vive tension.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Koweït.

M. Al-Murad (Koweït) (*parle en arabe*) : D’emblée, Monsieur le Président, j’ai le plaisir de vous féliciter, au nom du Groupe des États arabes, de présider le Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous souhaite tout le succès possible à la tête des travaux du Conseil. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur le représentant de la Fédération de Russie, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de janvier.

Je félicite aussi M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l’Organisation de libération de la Palestine et de l’Autorité palestinienne, pour son exposé très complet.

Au nom du Groupe des États arabes, je déplore l’incident tragique survenu aujourd’hui au Liban, tuant des civils et blessant les passagers de deux autobus dans la zone de Bikfaya. Il s’agit d’un acte terroriste criminel qui doit être condamné.

Aujourd’hui, le Conseil de sécurité examine le point de l’ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » qui est, depuis plus de cinq décennies, la question en suspens la plus importante à l’ordre du jour du Conseil de sécurité. Comme les membres du Conseil le savent bien, la question de Palestine constitue le cœur et la quintessence du conflit israélo-arabe. Les événements de ces dernières années ont démontré la validité de la conviction de la communauté internationale selon laquelle le règlement de cette question représente l’essence même d’une solution juste et globale au conflit israélo-arabe. Dans ce contexte, nous saluons l’accord conclu à la Mecque entre les factions palestiniennes et les efforts déployés par le Royaume frère d’Arabie saoudite et le gardien des lieux saints, le roi Abdullah Bin Abdulaziz, ainsi que toutes les autres initiatives arabes, qui ont à eux tous permis de parvenir à cet accord important. Nous espérons qu’un gouvernement d’unité nationale palestinien permettra bientôt de réaliser les aspirations et les espoirs du peuple palestinien qui souffre, depuis des décennies, de terribles conditions économiques et de vie en raison des politiques et pratiques des autorités d’occupation israéliennes.

Depuis le dernier débat consacré par le Conseil de sécurité à la situation au Moyen-Orient, le mois dernier, les territoires occupés ont connu de graves violences et une escalade dangereuse de la part de l’occupant israélien, notamment des actes de démolition et d’excavation autour de la mosquée d’Al-

Aqsa, ce noble sanctuaire. Ces agissements constituent une violation flagrante du caractère saint de la mosquée et menacent ses fondations, ses éléments et ses symboles religieux.

Nous condamnons et dénonçons avec la plus grande fermeté ces actes israéliens hostiles contre le troisième lieu le plus saint de l'islam et la première direction vers laquelle les musulmans se tournent, et nous appelons le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à assumer ses responsabilités et en intervenant sans délai pour qu'Israël respecte les décisions de légitimité internationale et s'abstienne de telles pratiques qui prennent pour cible l'identité religieuse et culturelle d'Al Qods Al Sharif et représentent un acte de provocation qui méprise les sentiments des musulmans.

Ces pratiques constituent également une violation flagrante des 16 résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au premier rang desquelles la résolution 465 (1980). Le Conseil a souligné, dans de nombreuses résolutions, que toutes les mesures ainsi que tous les arrangements judiciaires et administratifs pris par Israël, la puissance occupante, qui visent à modifier le statut juridique de la ville occupée d'Al Qods et de sa structure démographique sont nuls et non avenus. En outre, ces actes contreviennent clairement à quatrième Convention de Genève de 1949, qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Al Qods Al Sharif. Ces mesures violent également la Convention de La Haye de 1954, qui garantit la protection des lieux de culte – qui représentent le patrimoine spirituel des peuples – contre les menaces et les actes hostiles.

Le fait qu'Israël poursuive ses travaux de démolition et d'excavation aux alentours de la Mosquée Al-Aqsa, ainsi que ses incursions militaires, son agression constante contre le territoire de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, son imposition d'un siège économique et sa construction illégale du mur de séparation, tout en installant de nouvelles colonies de peuplement et en étendant celles qui existent déjà, constituent autant de pratiques illicites et illégales. Elles violent clairement et ouvertement le droit international, les résolutions pertinentes des Nations Unies et la Feuille de route approuvée par la Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003). En outre, non seulement ces pratiques ont des incidences et des conséquences fâcheuses sur la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier, mais elles sapent également les efforts internationaux menés par le Quatuor pour relancer le processus de paix.

Un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien, au cœur duquel se situe la question de Palestine, ne sera jamais possible tant qu'Israël continuera ses actions unilatérales en vue d'imposer un fait accompli et d'influencer l'issue des négociations sur le statut définitif. Une solution durable doit mettre fin à l'occupation par Israël des terres palestiniennes, syriennes et libanaises, en se fondant sur les résolutions de légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid et le principe « terre contre paix », ainsi que les exigences de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. Le peuple palestinien serait ainsi en mesure de recouvrer l'ensemble de ses droits politiques légitimes et de créer son propre État indépendant sur son territoire national, avec Al Qods pour capitale. En outre, une telle solution conduirait au retrait total d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Enfin, si Israël poursuit ses travaux illégaux et illicites de démolition et d'excavation aux alentours de la Mosquée Al-Aqsa, le Groupe des États arabes se réserve le droit de soulever de nouveau cette question afin de forcer Israël à se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 465 (1980) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Matussek (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. de Soto, de son excellent exposé d'aujourd'hui.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, et l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.

La communauté internationale affronte de multiples défis au Moyen-Orient. C'est toutefois l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient qui pourrait en définitive constituer la plus grave menace à la stabilité et à la

sécurité dans la région, voire dans le monde. Il incombe donc à chacun d'entre nous de faire avancer le processus de paix et d'intensifier nos efforts à cet égard. Avant tout, il revient aux parties au conflit de s'engager davantage, mais la communauté internationale n'en est pas moins invitée à apporter sa contribution. Il incombe aux membres du monde arabe et en particulier à ceux du Quatuor d'être et de demeurer de plus en plus engagés.

L'Union européenne a, à maintes reprises, souligné qu'elle était déterminée à jouer un rôle actif dans le cadre des activités accrues du Quatuor. Je voudrais donc insister, comme cela a été dit à Washington le 2 février, sur le fait que le Quatuor a l'intention d'assurer un suivi actif des réunions entre dirigeants israéliens et palestiniens et de rester étroitement engagé en ces temps de dialogue accru. Le Quatuor a également réaffirmé sa volonté de se réunir selon un calendrier convenu et de suivre l'évolution de la situation, ainsi que les mesures prises par les parties. L'Union européenne attend donc avec intérêt les prochaines réunions du Quatuor, notamment celles qui seront organisées avec les parties et avec les autres partenaires régionaux.

Le cœur de la question réside, bien entendu, dans la nécessité pour les dirigeants israéliens et palestiniens de lancer un processus ayant pour but de mettre fin à l'occupation entamée en 1967 et de créer un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. L'Union européenne exprime donc son plein soutien à la rencontre qui aura lieu dans les tous prochains jours entre le Premier Ministre Olmert, le Président Abbas et la Secrétaire d'État Rice.

Nous lançons un appel en faveur de la poursuite de l'assistance internationale au peuple palestinien et nous nous félicitons de la récente prorogation du mécanisme international temporaire, qui, en coordination avec le Cabinet du Président, fournit une aide essentielle à une partie importante de la population palestinienne. Actuellement, quelque 150 000 foyers bénéficient de cette aide. Une fois de plus, nous demandons à Israël de procéder au transfert immédiat de tous les revenus douaniers et fiscaux palestiniens qu'il retient et nous encourageons Israël à le faire par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire.

Par ailleurs, il est vital de renforcer les institutions de gouvernance palestiniennes et de développer l'économie palestinienne. Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'importance fondamentale de la pleine mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage et demander instamment que Rafah, ainsi que tous les autres points de passage, soient rouverts et restent ouverts. Je voudrais, à ce stade, réaffirmer l'engagement continu de la mission de l'Union européenne d'assistance au contrôle des frontières au point de passage de Rafah.

L'Union européenne se félicite qu'un accord ait été conclu à la Mecque jeudi dernier sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale palestinien. À cet égard, je voudrais rendre hommage au Président Abbas pour les efforts soutenus qu'il a déployés à cette fin. L'Union européenne est disposée à travailler avec un gouvernement palestinien légitime qui adoptera un programme reflétant les principes du Quatuor.

Je voudrais ajouter que nous sommes sincèrement reconnaissants au Gouvernement de l'Arabie saoudite, et en particulier au Roi Abdullah, des précieux efforts qu'ils ont déployés à l'occasion de cette rencontre. Je voudrais également saluer l'initiative des Gouvernements jordanien et égyptien visant à réconcilier les factions palestiniennes.

Compte tenu de l'évolution récente de la situation sur le terrain, l'Union européenne réitère son appel en faveur d'un arrêt immédiat et sans condition de tous les actes de violence et de terreur. Elle demande également aux parties de consolider le cessez-le-feu à Gaza et de l'étendre à la Cisjordanie.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus énergiques l'attentat suicide perpétré le 29 janvier, à Eilat, au cours duquel trois personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées. Au nom de l'Union européenne, je voudrais adresser nos sincères condoléances aux familles des victimes et exprimer notre sympathie aux blessés. De telles attaques visent les civils innocents et ont pour objectif de faire dérailler le processus de paix.

À cet égard, l'Union européenne demande instamment aux dirigeants palestiniens de faire tout leur possible pour mettre fin au terrorisme et traduire en justice ceux qui l'appuient. Il est crucial de poursuivre les progrès réels qui ont été réalisés ces dernières semaines sur la voie de la paix, grâce notamment aux efforts courageux déployés tant par le Gouvernement israélien que par le Président palestinien, dans le but de renforcer la confiance. L'Union européenne demande également aux parties de mettre pleinement en œuvre les mesures débattues au cours de la réunion du 23 décembre, de s'abstenir de toute mesure susceptible

de préjuger des questions devant être examinées dans le cadre de négociations et de s'efforcer de s'acquitter de leurs obligations découlant de l'accord conclu à Charm el-Cheikh en 2005.

L'Union européenne est vivement préoccupée par le fait que le Gouvernement israélien a récemment autorisé de nouvelles activités d'implantation de colonies de peuplement et par la poursuite de la construction de la barrière de séparation sur les terres palestiniennes. Ces activités violent le droit international et la Feuille de route. Nous demandons à Israël de renoncer à tout acte menaçant la viabilité d'un règlement prévoyant deux États tel qu'agréée. Les activités de peuplement qui ont lieu à Jérusalem-Est et aux alentours, ainsi que dans la vallée du Jourdan, nous préoccupent particulièrement. L'Union européenne ne reconnaîtra aucun changement par rapport aux frontières d'avant 1967, à l'exception de celles agréées par les deux parties.

Cela étant, l'Union européenne attend avec intérêt la prochaine réunion du Quatuor qui doit se tenir à Berlin dans un peu plus d'une semaine afin de poursuivre les débats quant à la voie à suivre.

S'agissant du Liban, l'Union européenne se félicite du succès de la conférence internationale de soutien au Liban qui s'est tenue à Paris, le 25 janvier 2007. En promettant une aide de plus de 7,6 milliards de dollars, la communauté internationale a envoyé un message de soutien vigoureux au peuple libanais et à son Gouvernement légitime et élu démocratiquement.

L'Union européenne et ses États membres ont contribué pour plus de 40 % à l'aide totale annoncée à la Conférence de Paris. Ces contributions ont pour but de fournir au Liban les ressources dont il a besoin pour relever les défis que posent la reconstruction et la stabilisation macroéconomique. À cet égard, l'Union européenne réitère son appui au programme de réformes adopté par le Gouvernement libanais le 4 janvier 2007, en particulier sa composante sociale, ainsi que l'engagement de principe à l'égard de la signature de l'accord après le conflit avec le Fonds monétaire international. L'adoption du Plan d'action en faveur des quartiers européens entre le Liban et l'Union européenne devrait permettre le renforcement de notre coopération dans le cadre de l'Accord de stabilisation et d'association et du processus de Barcelone.

Cela dit, l'Union européenne condamne dans les termes les plus fermes les attaques ciblées perpétrées contre deux autobus au Liban, qui ont coûté aujourd'hui la vie à plusieurs personnes et ont fait de nombreux blessés. Nous adressons une fois de plus nos condoléances aux familles des victimes et exprimons tous nos souhaits de rétablissement aux blessés. L'Union européenne est également vivement préoccupée par les violents affrontements qui ont repris ces dernières semaines au Liban et qui ont fait plusieurs morts et de nombreux blessés. L'Union européenne demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de tout acte de violence et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher l'aggravation de la situation. Il convient de rechercher une solution à l'impasse politique uniquement par la voie du dialogue et dans le plein respect des institutions démocratiques du pays. L'Union européenne invite tous les protagonistes libanais à participer activement à ce dialogue et répète qu'elle apprécie tous les efforts de médiation internationaux constructifs, notamment ceux déployés par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, afin de faciliter un accord intra-libanais.

L'Union européenne réaffirme son attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban. Elle renouvelle son appel à l'application intégrale et rapide des résolutions 1701 (2006), 1664 (2006) et de toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et rappelle à toutes les parties de la région leurs obligations découlant de ces résolutions. L'Union européenne renouvelle également son appel à la Syrie et à d'autres pays de la région afin qu'ils s'abstiennent de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban. Ils doivent plutôt œuvrer activement à la stabilisation du Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 45.